



**Rapport
financier**
semestriel

2023



NORMANDIE-SEINE

BANQUE, ASSURANCE & IMMOBILIER

Sommaire du Rapport financier semestriel

1 - Examen de la situation financière et du résultat au 30/06/2023	3
1.1 La situation économique	
1.1.1 Environnement économique et financier global	
1.1.2 Environnement local et positionnement de la Caisse régionale sur son marché	
1.1.3 Activité de la Caisse régionale au cours de l'exercice	
1.1.4 Les faits marquants	
1.2 Analyse des comptes consolidés	
1.2.1 Présentation du groupe de la Caisse régionale	
1.2.2 Contribution des entités du groupe de la Caisse régionale	
1.2.3 Résultat consolidé	
1.2.4 Bilan consolidé et variation des capitaux propres	
1.2.5 Activité et résultat des filiales	
1.3 Capital social et sa rémunération	
1.4 Événements postérieurs à la clôture et perspectives pour le groupe Caisse régionale	
1.5 Informations diverses	
1.5.1 publication du bilan semestriel du contrat de liquidité	
1.5.2 Calendrier de publication des résultats	
2 - Informations prudentielles, facteurs de risques et gestion des risques	16
2.1 Informations prudentielles	
2.2 Facteurs de risques	
2.3 Gestion des risques	
3 - Comptes consolidés	46
Cadre général	
Etats Financiers consolidés	
Notes annexes aux états financiers	
Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	
4 - Attestation du responsable de l'information financière	107

1 Examen de la situation financière et du résultat au 30/06/2023

1.1 La situation économique

1.1.1 Environnement Economique et financier global

Premier semestre

Au cours du premier semestre, dans les grandes économies développées, l'inflation a poursuivi son repli tout en restant élevée (notamment l'inflation sous-jacente) et les resserrlements monétaires se sont poursuivis. Les ressorts de la reprise post-Covid ont continué de se détendre et les rythmes de croissance se sont infléchis. Si des récessions violentes ont pu être évitées, cela tient notamment aux amortisseurs hérités de la pandémie sous la forme d'une épargne privée encore abondante (bien qu'entamée) et de marchés du travail assez résistants.

Inflation : repli de l'inflation totale, résistance de l'inflation sous-jacente

Les chaînes de valeur, congestionnées au sortir de la pandémie de covid par le redémarrage très net de la demande face à une offre contrainte, et les marchés de matières premières, bouleversés par la guerre en Ukraine, se sont progressivement normalisés. Les cours des matières premières énergétiques, industrielles et alimentaires mais aussi les coûts de transport se sont affaiblis. A titre d'illustration, fin juin 2023, les prix du pétrole, du minerai de fer, du blé et du fret maritime affichaient des baisses respectives sur un an de près de 34%, 7%, 21% et 50%. Cette désinflation en amont a permis un repli rapide et largement mécanique de l'inflation totale.

Aux États-Unis, après le pic de juin 2022 à 9%, la hausse des prix sur un an est passée à 6,4% en décembre puis à 3% en juin ; après avoir atteint un pic à 6,5% en mars 2022, l'inflation sous-jacente s'élève encore à 4,8% en juin. En zone euro, après avoir culminé en octobre 2022 (10,6%), l'inflation s'est repliée à 9,2% en décembre pour se situer à 5,5% en juin. Après avoir atteint un pic de 5,7% en mars 2023, l'inflation sous-jacente ne se replie que très lentement (5,4% en juin). L'inflation sous-jacente résiste en raison de la diffusion des hausses de coûts subies en amont à l'ensemble des prix et du dynamisme de la consommation de services prenant le relais de celle des biens, sans qu'une boucle prix-salaires ne puisse être incriminée malgré la bonne tenue du marché du travail.

Croissance : plus robuste qu'anticipée mais en nette décélération

Aux **Etats-Unis**, bien qu'elle n'ait cessé d'être révisée à la hausse, la croissance s'est encore légèrement repliée (en rythme trimestriel annualisé, 2% au premier trimestre contre 2,6% et 3,2%, respectivement, au quatrième et au troisième trimestres 2022). A la vigueur de la consommation (croissance de +4,2% sur le trimestre, et contribution à la croissance de 2,8 points de pourcentage, pp) s'opposent la performance médiocre de l'investissement productif (contribution quasiment nulle) et la poursuite de la contraction de l'investissement résidentiel (-4%, en recul pour le huitième trimestre consécutif soit une chute cumulée de 22% entre le premier trimestre 2021 et le premier trimestre 2023). Enfin, les variations de stocks ont été le principal frein à la croissance du premier trimestre avec une contribution de -2,1 pp. Cette décélération reflète ainsi le fort mouvement de déstockage et le ralentissement de l'investissement. Si les bénéfices des entreprises chutent fortement pour le deuxième trimestre consécutif, la situation financière des ménages s'améliore : après sept trimestres consécutifs de baisse du pouvoir d'achat, le revenu disponible réel affiche une croissance de 2,9%. Le taux d'épargne (4,3%) se redresse légèrement mais, depuis mi-2021, il est inférieur à sa moyenne pré-covid (7,9%, 2017-2019). Enfin, le marché du travail résiste au ralentissement : depuis mars 2022, le taux de chômage fluctue entre 3,4% et 3,7% et se situe à 3,6% en juin.

Dans la **zone euro**, le ralentissement est également marqué : la croissance du PIB est ainsi passée (en variation sur un an) de 1,8% au quatrième trimestre 2022 à 1% au premier trimestre 2023. Au cours de celui-ci, l'activité s'est de nouveau repliée de 0,1% (en variation trimestrielle), tirée à la baisse par la croissance allemande (-0,3%) enregistrant également deux trimestres consécutifs de repli. Bien que la demande intérieure ait encore fourni une contribution négative à la croissance (de -0,3 point), celle-ci s'est modérée par rapport au trimestre précédent (-1,2 point).

La consommation des ménages a connu un deuxième trimestre de recul (-0,3%), mais moindre qu'au précédent (-1%), l'inflation s'étant assagie par rapport au pic du quatrième trimestre 2022. L'investissement s'est redressé (+0,6%, après -3,5%) mais sa croissance est restée modeste. La contribution positive des échanges extérieurs à la croissance est, une fois de plus, due à un repli plus marqué des importations que des exportations.

La phase d'expansion soutenue donc touche à sa fin, comme le signalent plusieurs indicateurs, notamment dans le secteur manufacturier. Mais l'affaiblissement de l'activité dans l'industrie ne s'est pas encore traduit par une montée des défaillances d'entreprises. Leur nombre reste relativement faible dans l'ensemble de l'économie. Enfin, à 6,5% en mai 2023, le taux de chômage est stable sur un mois mais en léger recul sur un an (6,7% en mai 2022).

En **France**, après un net freinage au second semestre 2022, la croissance a résisté : elle est restée positive en début d'année (0,2% au premier trimestre 2023). Cette apparente robustesse masque cependant la faiblesse de la demande intérieure. Au premier trimestre, si la croissance a été soutenue par l'amélioration des échanges extérieurs, la consommation des ménages n'a pas rebondi. Après s'être contractée au quatrième trimestre 2022, elle s'est révélée seulement stable au premier trimestre 2023 et toujours inférieure à son niveau pré-pandémie. La consommation de biens est en net repli, pénalisée notamment par la consommation de biens alimentaires (l'inflation des biens alimentaires était encore de 13,7% sur un an en juin après avoir atteint 15,9% en mars). L'investissement des ménages s'est également nettement replié pour le troisième trimestre consécutif. Enfin, le resserrement monétaire commence à affecter l'investissement des sociétés non-financières, en recul pour la première fois depuis le troisième trimestre 2021.

Poursuite des resserrements monétaires et des hausses de taux d'intérêt

Depuis le début de l'année 2022, les banques centrales n'ont cessé d'affirmer la priorité donnée à la lutte contre l'inflation. La Réserve fédérale et la BCE se sont ainsi lancées dans des politiques de remontée agressive et déterminée de leurs taux directeurs. Depuis mars 2022 aux Etats-Unis et juillet 2022 dans la zone euro, ils ont ainsi été relevés de respectivement 500 et 400 points de base (pb) pour se situer à 5,25% (borne haute des *fed funds*) et 4% (taux de refinancement) début juillet 2023.

En sympathie avec les resserrements monétaires, les échéances courtes de la courbe des rendements (taux de swap deux ans ou souverains) se sont vigoureusement redressés. En revanche, les rendements sur les échéances longues (taux 10 ans) ont moins « grimpé » en raison : de la nature de l'inflation, censée relever plus d'un choc que de l'installation durable sur un rythme plus soutenu ; des craintes de ralentissement ; de la détermination des banques centrales à voir l'inflation converger vers leurs cibles. **Les courbes de taux d'intérêt se sont donc inversées.** En début d'année, parier sur une reprise vigoureuse en Chine consécutive à l'abandon de la stratégie zéro-covid et tablant sur l'idée d'un « pivot » monétaire proche (fin prochaine de la hausse des taux directeurs suivie rapidement d'une baisse), les marchés actions ont affiché de belles performances.

Ces mouvements ont cependant été brièvement interrompus en mars lorsque le resserrement monétaire américain a fait ses premières victimes bancaires aux États-Unis (la plus emblématique étant la faillite de la Silicon Valley Bank)¹ suivie d'une réplique en Europe provoquée par les déboires de Crédit suisse. Ces deux événements ont remis au premier plan les questions de stabilité financière suscitant un rebond transitoire de l'aversion au risque (baisse des actions et des taux souverains « sans risque », écartement des primes de crédit) et des anticipations d'assouplissement monétaire rapide.

¹ Banque régionale spécialisée sur le financement de start-up et d'entreprises de la Tech, des secteurs qui ont rencontré des difficultés à lever des fonds dans un contexte de resserrement monétaire et qui consomment beaucoup de « cash ». Pour faire face aux retraits de ses clients, SVB a dû vendre 21 milliards de dollars d'obligations américaines et enregistré une perte de 1,8 milliard de dollars, les obligations ayant perdu de la valeur sur le marché secondaire en raison de la remontée des taux d'intérêt. Peu capitalisée et faisant face à des moins-values potentielles sur son portefeuille de titres, SVB a lancé une augmentation de capital qui a échoué. Cela a conduit à un « bank run » (retraits massifs de la part de ses clients) auquel la banque n'a pu faire face, précipitant sa faillite. En outre, du fait de sa relativement petite taille, la banque a bénéficié de l'allègement de la réglementation bancaire permise par l'administration Trump : les pertes potentielles et la faible capitalisation de la banque n'avaient donc pas été détectées en amont.

Les banques centrales ont cependant réaffirmé la priorité accordée à l'inflation et la nécessité de traiter les sources d'instabilité financière à l'aide d'outils *ad hoc*. La *Fed* a dévoilé un nouvel instrument de politique monétaire pour aider les banques à faire face à d'éventuels besoins de liquidités². Puis elle a poursuivi, tout comme la BCE, son resserrement monétaire. Après, un mois de mars agité, les marchés sont redevenus plus « sereins ».

Au 30 juin 2023, les taux souverains américains à 2 et 10 ans se situent à 5,0% et 3,9%, en hausse d'environ respectivement 200 et 80 pb sur un an (+50 et -2 pb sur le premier semestre 2023). Les taux souverains allemands à 2 et 10 ans atteignent 3,2% et 2,4% en hausse de respectivement 270 et 100 pb sur un an (+50 et -20 pb sur le premier semestre). Malgré l'arrêt du programme d'achats d'obligations de la BCE dans le cadre de l'APP (*Asset Purchase Programme*) et les importantes échéances de TLTRO fin juin, les primes de risque acquittées par les pays *non core* ou *semi core* ne se sont pas écartées, contrairement à ce qui pouvait être craint. Au 30 juin, les *spreads* de la France et de l'Italie se situent autour de 55 et 170 pb contre Bund (soit des baisses respectives d'environ 5 et 35 pb depuis le début de l'année). Par ailleurs, les marchés actions ont affiché de fortes hausses : les indices S&P 500, Eurostoxx 50 et CAC 40 progressent, respectivement, de 16%, 14% et 12% au cours du premier semestre. Au cours de la même période, l'euro (à 1,09 contre dollar) s'est apprécié de 2,2%.

Enfin, le taux du livret A a été relevé de 2% (niveau auquel il était depuis août 2022) à 3% en février 2023. Mi-juillet, il a été décidé de le maintenir à 3% jusque début 2025.

Perspectives

Grâce à la bonne tenue du marché du travail et à une épargne encore abondante bien qu'entamée, la consommation des ménages a mieux absorbé qu'il n'était redouté les ponctions sur le pouvoir d'achat et les resserrements monétaires. La croissance a mieux résisté qu'anticipé. L'inflation sous-jacente également.

La décélération de l'activité est néanmoins à l'œuvre comme l'indiquent les enquêtes suggérant un ralentissement mondial généralisé. Développer un scénario de décélération sans effondrement suppose une décreue lente de l'inflation soulageant les revenus et autorisant qu'un terme soit mis aux hausses de taux directeurs.

Environnement international

Aux **États-Unis**, des fissures apparaissent : elles se creusent à mesure que les effets répressifs du resserrement monétaire et financier se font sentir. L'investissement résidentiel s'est ainsi déjà fortement ajusté, l'investissement productif devrait à son tour se contracter. Après avoir entamé leur réserve d'épargne et recouru au crédit, les consommateurs, qui ont assuré la résistance de la croissance, pourraient se montrer moins confiants et moins prodigues. Si une tenue meilleure qu'anticipé de l'emploi peut autoriser un atterrissage en douceur, le risque d'une récession continue de planer sur le second semestre : une récession modérée qui conduirait la croissance moyenne vers 1,2% en 2023, puis à seulement 0,7% en 2024. Ce ralentissement, finalement naturel, se fonde sur une hypothèse de poursuite du repli de l'inflation totale et, surtout, de l'inflation sous-jacente qui atterrirait en fin d'année 2023 aux alentours de, respectivement, 3,2% et 3,6%, avant de se rapprocher toutes deux de 2,5% fin 2024. Le risque pesant sur ce scénario est celui d'une inflation plus tenace que prévu conduisant à un scénario monétaire plus agressif qu'anticipé.

Loin de la reprise espérée, la **Chine** peine à retrouver sa dynamique. Une crise de confiance profonde des ménages (crainte du chômage, épargne de précaution) et les turbulences irrésolues du marché immobilier continuent de justifier l'atonie de la demande interne. Celle-ci se traduit par une faiblesse telle de l'inflation que la déflation menace. Or, les autorités chinoises ne peuvent ignorer que la reprise ne tient pas ses promesses mais elles manquent d'outils de relance adaptés, propres à stimuler la consommation. La cible annuelle de croissance que les autorités avaient annoncée « autour de 5% » avec prudence devrait être atteinte (effets de base favorables) mais les doutes portent sur l'aptitude de la Chine à maintenir ce rythme.

² Facilité de prêts jusqu'à un an en échange de collatéraux (comme des US Treasuries) valorisés non pas à leur valeur de marché mais à leur valeur nominale. Cela supprime le risque de pertes non réalisées qui peuvent se matérialiser brutalement quand une banque est forcée de céder des actifs (comme ce fut le cas avec SVB).

Zone euro dont France

Dans la **zone euro**, fondé sur une inflation totale moyenne se repliant de 8,4% en 2022 à 5,5% en 2023 puis 2,9% en 2024, le scénario retient une croissance modeste, de 0,6% en 2023 et 1,3% en 2024, encore inférieure à son rythme potentiel. **Le repli (avéré et prévu) du rythme de croissance est assez brutal : il n'est pas annonciateur d'une récession mais, plutôt, d'une « normalisation » des comportements.**

Les facteurs de soutien, à l'appui de ce scénario de normalisation, demeurent. Les défaillances d'entreprises restent, en effet, en nombre encore relativement faible, et circonscrites à des secteurs spécifiques (hébergement et restauration, transports et logistique) ; le marché du travail est résilient ; la rentabilité des entreprises est « acceptable », les entreprises ayant, dans certains secteurs, restauré leurs marges à la faveur de la hausse des prix. Par ailleurs, le repli attendu de l'inflation devrait limiter l'affaiblissement de l'activité : la consommation bénéficierait de l'amélioration des revenus réels mais aussi de l'excès d'épargne dont disposent les ménages les plus aisés, bien qu'une large partie de ce surplus ait déjà été transformé en actifs immobiliers et financiers non liquides. Enfin, l'investissement hors logement devrait se maintenir grâce à la baisse des coûts des biens intermédiaires et au fort soutien des fonds européens. **Les risques sont néanmoins majoritairement baissiers** : on peut notamment craindre un durcissement des conditions de crédit (qui pourrait faire basculer la croissance de la normalisation à une correction plus nette) et une compression anticipée des marges.

Contrairement à certains pays européens, la **France** a pu éviter une récession technique en début d'année. Mais les moteurs de la croissance se « grippent ». En raison de l'inflation, la consommation des ménages a déjà reculé ; l'augmentation des taux d'intérêt destinée à contrer l'inflation pèse sur l'investissement des ménages et contribuera au ralentissement de l'investissement des sociétés non-financières. La croissance devrait nettement fléchir en 2023 passant de 2,5% en 2022 à 0,6%. En 2024, une lente reprise pourrait s'amorcer et la croissance s'élèverait à 1%.

Politique monétaire et taux d'intérêt

Si l'inflation totale a déjà enregistré une nette baisse, largement mécanique, la résistance de l'inflation sous-jacente, elle-même alimentée par une croissance plus robuste qu'anticipé, a conduit les banques centrales à se montrer agressives. Sous réserve de la poursuite du repli de l'inflation, mais surtout de celui de l'inflation sous-jacente, le terme des hausses de taux directeurs serait proche. Les taux longs pourraient ensuite s'engager lentement sur la voie d'un repli modeste.

Après dix hausses de taux consécutives totalisant 500 points de base, la **Réserve fédérale** a opté en juin pour le statu quo (borne haute de la fourchette des *Fed funds* à 5,25%) tout en indiquant que de nouvelles hausses pourraient intervenir et en livrant un *dot plot*³ suggérant un resserrement supplémentaire de 50 points de base (pb), une projection agressive. La crainte d'une récession couplée au maintien d'une inflation encore trop élevée plaide en faveur d'une hausse limitée à 25 pb, comme le suggère le marché. Les *Fed Funds* pourraient ainsi atteindre leur pic à l'été (borne haute à 5,50%). L'assouplissement monétaire pourrait être entrepris à partir du deuxième trimestre 2024 à un rythme progressif (25 pb par trimestre) laissant la borne supérieure à 4,75% à la fin de 2024.

La **BCE** devrait conserver une politique monétaire restrictive, voire très restrictive, au cours des prochains trimestres : la baisse de l'inflation est trop lente et sa convergence vers la cible loin d'être acquise. La BCE devrait donc remonter ses taux à deux reprises (en juillet et en septembre, portant le taux de dépôt à 4%) tout en poursuivant son resserrement quantitatif : fin des réinvestissements dans le cadre de l'APP à partir de juillet 2023 mais poursuite des réinvestissements jusqu'à la fin 2024 dans le cadre du PEPP ; poursuite du remboursement des TLTRO jusque fin 2024 (mais plus graduellement après le remboursement de juin 2023). La baisse des taux directeurs n'interviendrait pas avant fin 2024 (-50 pb).

³ Diagramme à points : graphique sur lequel figurent les projections de taux directeur de chaque membre du FOMC (Federal Open Market Committee). Les points/projections reflètent ce que chaque membre pense être le niveau approprié du taux des fonds fédéraux à la fin des trois prochaines années et à long terme.

En accordant la priorité à la lutte contre l'inflation, les stratégies monétaires ont contribué à limiter le désancrage des anticipations d'inflation et la sur-réaction des taux longs, mais promu des courbes de taux d'intérêt inversées et des rendements réels faibles voire négatifs. Hors surprise sur l'inflation, le risque de hausse des taux longs « sans risque » mais aussi d'écartement sensible des *spreads* souverains intra zone euro est limité. Le risque d'une courbe durablement inversée est bien réel ; notre scénario retient une pente (taux de swap 2/10 ans) de nouveau faiblement positive à partir de 2025. Les taux américain et allemand à dix ans sont attendus aux alentours de, respectivement, 3,75% et 2,60% fin 2023 puis en léger repli (3,50%) et stables. Les *spreads* par rapport au Bund seraient de 65 pb pour la France et 200 pb pour l'Italie fin 2023. Enfin, notre scénario table sur un euro à environ 1,10 dollar fin 2023.

1.1.2 Environnement local et positionnement de la CR sur son marché

Avec 3,3 millions d'habitants et un PIB de plus de 90 milliards d'euros, la Normandie dispose d'un territoire attractif de 29 875 km² alliant littoral, zones industrielles, urbaines et rurales.

36% de son PIB est réalisé à l'export, ce qui en fait la deuxième région la plus ouverte au monde.

Elle est également une des régions françaises les plus plébiscitées par les touristes. Elle a même été la seule région française citée dans le classement 2022 des destinations du New York Times.

En Normandie, l'activité de juin est bien orientée dans tous les secteurs, qu'il s'agisse de l'industrie, des services marchands ou du bâtiment. Toutefois, hormis pour le bâtiment, la dynamique est un peu plus faible qu'au niveau national. Dans l'industrie, cette évolution se traduit par une forte sollicitation des capacités de production, du fait d'une demande favorable dans la majorité des secteurs. Dans les services marchands, elle s'accompagne d'une nouvelle hausse des prix et d'une intensification des embauches, sauf pour le secteur de l'hébergement, dont les effectifs diminuent. S'agissant des carnets de commandes, leur niveau contraste selon les secteurs, celui observé dans l'automobile ou le bâtiment s'établissant à un niveau correct.

Situation régionale :



Le chômage en Normandie, tout comme en France, diminue à 6,6% de la population active au premier trimestre 2023.

Génératrice de richesses et d'emplois, les banques normandes, et notamment le Crédit Agricole Normandie-seine, sont des partenaires incontournables au service de leur territoire. Notre Caisse régionale participe ainsi activement au développement de la région au travers de plusieurs axes :

- Le soutien à l'économie régionale au travers du financement des ménages et des entreprises. A fin avril 2023, avec plus de 31,7% (au 31 mars 2023) de parts de marché, la Caisse régionale est leader sur son territoire et permet à ses clients d'accomplir leurs projets ;
- l'action pour l'égalité des chances et la lutte contre toutes formes de discrimination en lançant une promotion avec l'Agence pour l'Education Par le Sport depuis le mois de mars. 14 jeunes sportifs ont intégré Normandie-Seine, parrainés par des collaborateurs afin d'assurer leur accompagnement tout au long de leur formation. Le sport constitue un formidable moteur d'intégration et c'est en ce sens que le Crédit Agricole Normandie-seine a voulu intégrer des

jeunes qui répondent à ses valeurs de capacité d'ouverture, de partage, d'esprit d'équipe et d'enseignements tirés des échecs et des succès ;

- L'investissement dans la vie sociale et locale au travers d'actions réalisées par la Caisse régionale et nos Caisses locales. Le Crédit Agricole Normandie-seine a ainsi contribué à l'accompagnement du territoire par des mécénats et partenariats. Ces actions accompagnent et nourrissent les engagements de notre projet d'entreprise. En 2023, nous avons déployé avec la Fondation pour Agir Contre l'Exclusion (FACE) un programme de mentorat. Avec celui-ci, nous souhaitons soutenir des publics fragilisés. Il s'adresse à des jeunes âgés de 18 à 30 ans, bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) ou qui éprouvent des difficultés à trouver un emploi, ou encore à de jeunes femmes victimes de violences conjugales. Elles sont le reflet de notre empreinte territoriale et de notre utilité auprès du plus grand nombre.

1.1.3 Activité de la Caisse régionale au cours de l'exercice

Dans un contexte économique et géopolitique incertain, le Crédit Agricole Normandie-Seine renforce sa mobilisation, son accompagnement au quotidien, en responsabilité et en proximité de l'ensemble de ses clients grâce à son modèle relationnel et fédérateur au service du développement de son territoire.

Fort de la reconnaissance de ses clients, l'activité commerciale du premier semestre 2023 est de bonne facture :

En progression de +1,3% depuis un an, le portefeuille clients atteint plus de 680 000 clients, son plus haut niveau historique. Le portefeuille a ainsi accueilli près de 16 000 nouveaux clients.

Parallèlement à cette conquête, la Caisse régionale affirme son statut de banque mutualiste avec 7 400 nouveaux sociétaires, portant le nombre de clients sociétaires à plus de 269 000 (soit 53,7% de nos clients éligibles).

Avec plus de 1,4 milliard de nouveaux financements, le Crédit Agricole Normandie-seine confirme sa position de premier financeur de l'économie sur son territoire. L'encours s'établit ainsi à 17,09 Mds€, en progression de 4,33% sur 1 an. Cela se traduit par une part de marché à 31,7% (données à fin avril 2023).

La collecte atteint un encours historique à plus de 20,9 milliards d'euros, en progression de 6,2% sur les 12 derniers mois. Elle continue de profiter d'un contexte favorable au renforcement de l'épargne de précaution : une épargne bilan dynamique (+7%), portée par l'impulsion des livrets (+3,87%) et des dépôts à terme. Nos parts de marché collecte bilan, à 27,4%, ont progressé de 0,4 pt durant le 1^{er} semestre. S'établissant à 6,4 Mds€, la collecte hors bilan profite de la contribution de l'assurance-vie dont l'encours s'affiche à plus de 5 Mds€ (+3,3% sur un an glissant).

Grâce à la commercialisation de près de 30 000 nouveaux contrats, le portefeuille d'assurance dommages s'établit à plus de 354 000 contrats, en progression de 3% en un an. Profitant également d'une belle dynamique, les assurances de personnes continuent aussi de progresser avec un portefeuille en croissance de 3,5% sur un an grâce à une production de plus de 7 400 nouveaux contrats.

1.1.4 Les faits marquants

Au 30/06/2023, l'entité FCT Crédit Agricole Habitat 2018 est sortie du périmètre. L'opération de titrisation, émise sur le marché, ayant été débouclée par anticipation le 27 avril 2023 pour un montant total de 1,15 milliard d'euros au niveau du Groupe.

Au cours du 2^{ème} trimestre 2023, la SAS Rue la Boétie a procédé à une augmentation de capital d'un milliard d'euros. Le Crédit Agricole Normandie-Seine a participé à hauteur de 24.782 milliers d'euros par compensation des avances en compte courant.

Au cours du mois de juin 2023, une opération de Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) a été réalisée entre la filiale NSI Holding et le Crédit Agricole Normandie-Seine. Au travers de cette opération, le Crédit Agricole Normandie-Seine a intégré le métier de l'immobilier au sein de ses agences.

1.2 Analyse des comptes consolidés

1.2.1 Présentation du groupe de la Caisse régionale

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Normandie-Seine présente des comptes consolidés en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

En accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle régionale constitué de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées (méthode de l'entité consolidante).

Le périmètre de consolidation de la Caisse régionale a évolué au cours du 1er semestre 2023 :

- Sortie du périmètre de la consolidation du FCT CA Habitat 2018 suite à son démantèlement
- Sortie du périmètre de la consolidation de la filiale Holding NS Immobilier suite à son intégration dans les comptes de la caisse régionale via confusion de patrimoine
- Sortie du périmètre de la consolidation du fonds dédié « Normandie Seine Alternative Performance » suite à sa liquidation
- Entrée dans le périmètre de la consolidation de la filiale CA'Normandie Seine Energie

Le Groupe Caisse régionale est donc constitué de :

- La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Normandie-Seine
- 71 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre
- Les filiales CA'Normandie Seine Foncière, CA'Normandie Seine Participations et Ca'Normandie Seine Energie
- Ses 2 fonds dédiés « Force Profile 20 » et « NS AGIR »
- Les (3) sociétés techniques de titrisation (STT), représentant la quote-part de la Caisse régionale dans les FCT (Fonds Commun de Titrisation) « Crédit Agricole Habitat 2019, 2020, 2022 », issus des opérations de titrisation des créances habitat des Caisses régionales du groupe Crédit Agricole réalisées en mai 2019, mars 2020 et juin 2022.

Ces sociétés sont toutes consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie-Seine fait partie du périmètre de consolidation du groupe Crédit agricole.

1.2.2 Contribution des entités du groupe de la Caisse régionale

En milliers d'€	Contribution au PNB consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat Brut d'exploitation consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat net consolidé du groupe de la CR
CRCAM NORMANDIE SEINE	201 106	74 276	55 481
CL NORMANDIE SEINE	2 824	527	440
FCT CREDIT AGRICOLE NORMANDIE SEINE	- 4 691	- 4 691	- 3 575
CA'NORMANDIE SEINE FONCIERE	2 363	141	94
FORCE PROFILE 20	768	768	570
NS ALTERNATIVE PERFORMANCE	84	83	61
NS IMMOBILIER	595	729	680
CA'NORMANDIE SEINE PARTICIPATION	732	650	577
NS AGIR	347	347	258
CA'NORMANDIE SEINE ENERGIE	-	-	-
TOTAL	204 128	71 090	53 038

La Caisse régionale représente 105% de la contribution au résultat net consolidé du groupe de la Caisse régionale.

1.2.3 Résultat consolidé

COMPTE DE RESULTAT (données exprimées en milliers d'euros)	30/06/2023	30/06/2022	Variation en montant	Variation en %
Intérêts et produits assimilés	289 050	161 647	127 403	78,8%
Intérêts et charges assimilées	-222 389	-58 534	-163 855	279,9%
Commissions (produits)	108 295	101 024	7 271	7,2%
Commissions (charges)	-22 694	-22 513	-181	0,8%
Gains ou pertes nets sur instr fin à la JV par résultat	6 165	-10 578	16 743	-158,3%
Gains/pertes actifs financiers à la JV OCI ou au coût amorti	40 758	34 210	6 548	19,1%
Produits des autres activités	18 399	1 826	16 573	907,6%
Charges des autres activités	-13 456	-1 707	-11 749	688,3%
Produit net bancaire	204 128	205 375	-1 247	-0,6%
Charges générales d'exploitation	-124 156	-118 981	-5 175	4,3%
Dot aux amort et aux dépr sur immos incorp et corp	-8 882	-8 315	-567	6,8%
Résultat brut d'exploitation	71 090	78 079	-6 989	-9,0%
Coût du risque	-13 075	-15 761	2 686	-17,0%
Résultat d'exploitation	58 015	62 318	-4 303	-6,9%
Quote part de résultat des entreprises mises en équivalence				
Gains ou pertes sur autres actifs	185	162	23	14,2%
Variations de valeur des écarts d'acquisition				
Résultat avant impôt	58 200	62 480	-4 280	-6,9%
Impôts sur les bénéfices	-5 162	-7 886	2 724	-34,5%
Résultat net d'impôt des act arrêtées, en cours de cession				
RESULTAT NET	53 038	54 594	-1 556	-2,9%

Produit net bancaire

L'activité des établissements bancaires se mesure par le Produit Net Bancaire (PNB), différence entre les produits financiers et accessoires et les charges financières. Le PNB s'établit à 204,1 millions d'euros en diminution de 0,6% sur un an (-1,2 M€).

Les produits nets d'intérêts et revenus assimilés s'élèvent à 66,7 millions d'euros, en baisse de 35,3% (-36,5 millions d'euros) en lien avec un effet négatif de 58,9 millions d'euros de charges liées au refinancement.

Les produits nets de commissions, à 85,6 millions d'euros en progression de +9% sur un an. Ils intègrent la perception de commissions sur les assurances en progression de 0,8 million d'euros principalement sur la partie assurance dommage.

Les gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat en lien avec la gestion des excédents de fonds propres de la Caisse régionale s'élèvent à 46,9 millions d'euros, en progression de 23,3 millions d'euros sur un an. Ils profitent du versement du dividende de Crédit Agricole SA (+4.4 millions d'euros).

Résultat brut d'exploitation

Les charges de fonctionnement nettes à 124,2 millions d'euros sont en progression de 4,3% sur un an, au travers d'une évolution différenciée de ses composantes :

Ainsi, les frais de personnel s'inscrivent en progression de 4,49% (+3.3 millions d'euros). Ils intègrent la hausse de 2,65 millions d'euros des salaires et de 1,6 million d'euros des charges fiscales et sociales.

Les autres frais administratifs restent maîtrisés et quasi stables malgré l'inflation.

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 8,9 millions d'euros, en hausse de 0,7% sur un an

Le résultat net

Conformément à une politique prudente d'anticipation nécessaire des niveaux de risques futurs, le coût du risque régresse sur le premier semestre 2023 à -13,1 M€ (-17%). Notre taux de douteux reste bas à 1,15%.

Après enregistrement de la charge fiscale de 5,2 millions d'euros, le résultat net consolidé arrêté au 30 juin 2023 s'établit à 53,0 millions d'euros, en baisse de -2,9% sur un an (-1,6 M€).

1.2.4 Bilan consolidé et variations des capitaux propres

BILAN ACTIF (données exprimées en milliers d'euros)	30/06/2023	31/12/2022	Variation en montant	Variation en %
CAISSE, BANQUES CENTRALES	82 683	76 491	6 192	8,1%
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	389 625	516 344	-126 719	-24,5%
ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	17 577	24 472	-6 895	-28,2%
AUTRES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	372 048	491 872	-119 824	-24,4%
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	375 087	409 846	-34 759	-8,5%
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	1 442 126	1 407 894	34 232	2,4%
INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	31 581	31 929	-348	-1,1%
INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	1 410 545	1 375 965	34 580	2,5%
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	22 237 276	21 504 460	732 816	3,4%
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	4 675 168	4 314 300	360 868	8,4%
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	16 796 722	16 575 633	221 089	1,3%
TITRES DE DETTES	765 386	614 527	150 859	24,5%
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX	-302 109	-330 675	28 566	-8,6%
ACTIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES	55 687	60 128	-4 441	-7,4%
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	197 913	202 410	-4 497	-2,2%
IMMEUBLES DE PLACEMENT	5 722	5 776	-54	-0,9%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	214 706	205 141	9 565	4,7%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	878	11	867	7881,8%
TOTAL BILAN ACTIF	24 699 594	24 057 826	641 768	2,7%

Actif :

- Actifs financiers à la JV par résultat : en baisse de 126,7 M€ sur 6 mois, principalement en raison d'une part de la liquidation du fonds dédié NSAP (-48,6 M€) et d'autre part une diminution du portefeuille d'OPCVM suite à des cessions d'un montant de 97,8 M€ sur le semestre ;
- Prêts et créances sur les établissements de crédit : concerne essentiellement les comptes ouverts auprès des entités du groupe Crédit agricole. Les opérations réalisées en 2023 concernent principalement le compte de fonctionnement CA-CIB (-259,8 M€), le compte cash LCR toujours logé chez Crédit agricole SA (-799,8 M€), et d'autre part par la mise en place de placements monétaires à terme pour 1.403,2 M€ (y compris 500 M€ de prêt EVERGREEN NSFR) ;
- Prêts et créances sur la clientèle : en hausse de 221 M€ sur le semestre (+1,3%) ;
- Titres de dettes : en hausse de 150,9 M€ sur le semestre (+24,5%) ;

BILAN PASSIF (données exprimées en milliers d'euros)	30/06/2023	31/12/2022	Variation en montant	Variation en %
PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	16 949	23 752	-6 803	-28,6%
PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	16 949	23 752	-6 803	-28,6%
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	164 913	177 446	-12 533	-7,1%
PASSIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	21 383 581	20 719 294	664 287	3,2%
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	13 450 125	13 288 875	161 250	1,2%
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	7 086 394	6 729 411	356 983	5,3%
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	847 062	701 008	146 054	20,8%
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX	-159 891	-169 130	9 239	-5,5%
PASSIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES	7 438	1 443	5 995	415,5%
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	499 514	566 670	-67 156	-11,9%
PROVISIONS	34 591	39 435	-4 844	-12,3%
DETTES SUBORDONNEES	0	0	0	0,0%
TOTAL DETTES	21 947 095	21 358 910	588 185	2,8%
CAPITAUX PROPRES	2 752 499	2 698 916	53 583	2,0%
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	2 752 333	2 698 751	53 582	2,0%
CAPITAL ET RESERVES LIEES	361 758	362 168	-410	-0,1%
RESERVES CONSOLIDEES	2 039 201	1 971 415	67 786	3,4%
GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	298 337	283 429	14 908	5,3%
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	53 037	81 740	-28 703	-35,1%
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	166	165	1	0,9%
TOTAL BILAN PASSIF	24 699 594	24 057 826	641 768	2,7%

Passif :

- Les « dettes envers les établissements de crédits » comprennent les avances globales classiques avec Crédit agricole SA et les emprunts en blanc ; le poste est en hausse de 161,3 M€ sur le semestre ;
- Les « dettes envers la clientèle augmentent de 357,0 M€ sur la période (+5,3%), par augmentation des dépôts à vue ;
- Les « Dettes représentées par un titre » sont composées de certificats de dépôt négociables (CDN +175 M€ d'émission sur le semestre) et de bons à moyen terme négociables (BMTN). A noter la baisse de 32,4 M€ liée à la liquidation de la STT ;
- Les « Capitaux propres » augmentent sur l'exercice de 53,6 M€ du fait :
 - du résultat intermédiaire au 30 juin 2023 (+53,0 M€) ;
 - de la distribution du résultat 2022 (-13,4 M€) ;
 - de la réévaluation de la juste valeur des instruments de capitaux propres (+14,9 M€)

1.2.5 Activité et résultat des filiales

Du fait de leurs activités, CA'Normandie Seine Foncière et CA'Normandie Seine Participation présentent un endettement en rapport avec leurs investissements à l'actif de leur bilan.

Les 2 fonds dédiés Force Profile 20 et NS AGIR ont un endettement très faible, seul leur capital étant mobilisé pour les investissements en instruments de dettes.

Filiales	Total des dettes (A)	Dont dettes contractualisées avec une entité consolidée (groupe Caisse régionale)	Capitaux Propres (B)	Taux d'endettement (A) / (B)
CA'Normandie Seine Foncière	46 833	39 777	94 279	50%
Force Profile 20	1 267		72 457	2%
Caisses locales	8 039	787	184 270	4%
CA'Normandie Seine Participation	65 582	42 733	57 597	114%
NS AGIR	3 126		30 059	10%
CA'Normandie Seine Energie	-		10 000	0%

1.3 Capital social et sa rémunération

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023	31/12/2022	Variation N - N-1 en valeur	Variation N - N-1 en %
Capital souscrit	92 351	92 351	0	0,0%
Primes d'émission	181 397	181 397	0	0,0%
Réserves	1 912 831	1 842 845	69 986	3,8%
Ecart de réévaluation	0	0		
Provisions réglementées et subventions d'investissement	31	27	4	14,2%
Report à nouveau	23	22	0	2,1%
Résultat en instance d'approbation	0	0		
Résultat de l'exercice	57 050	82 782	-25 732	-31,1%
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	2 243 682	2 199 423	44 258	2,0%

Les (deux) principaux mouvements ayant affectés les capitaux propres au cours du 1er semestre 2023 sont le résultat de la période intermédiaire (+57,0 M€), et la distribution aux porteurs de parts sociales, CCA et CCI pour 11,9 millions d'euros en rapport avec l'affectation du résultat 2022.

1.4 Evénements postérieurs à la clôture et perspectives pour le groupe Caisse régionale

Evénements postérieurs à la clôture

Néant

Les perspectives

Grâce à la bonne tenue du marché du travail et à une épargne encore abondante bien qu'entamée, la consommation des ménages a mieux absorbé qu'il n'était redouté les ponctions sur le pouvoir d'achat et les resserrements monétaires. La croissance a mieux résisté qu'anticipé. L'inflation sous-jacente également.

La décélération de l'activité est néanmoins à l'œuvre comme l'indiquent les enquêtes suggérant un ralentissement mondial généralisé. Développer un scénario de décélération sans effondrement suppose une décreue lente de l'inflation soulageant les revenus et autorisant qu'un terme soit mis aux hausses de taux directeurs.

1.5 Informations diverses

1.5.1 Informations spécifique sur les opérations réalisées dans le cadre de rachat de CCI autorisé par l'assemblée générale du 30/03/2023

Bilan semestriel du contrat de liquidité de la Caisse régionale

Au titre du contrat de liquidité confié par le Crédit Agricole Normandie-Seine à Kepler Cheuvreux, à la date du 30 juin 2023, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 5.267 titres
- 121.496,18 € en espèces

- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à l'achat : 256
- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à la vente : 317
- Volume échangé sur le semestre à l'achat : 2.318 titres pour 173.942,22 €
- Volume échangé sur le semestre à la vente : 3.237 titres pour 245.153,88 €

Il est rappelé :

Que lors du dernier bilan du 31 décembre 2022, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 6.186 titres
- 49.116,26 € en espèces

- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à l'achat : 233
- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à la vente : 221
- Volume échangé sur le semestre à l'achat : 2.053 titres pour 147.785,00 €
- Volume échangé sur le semestre à la vente : 1.486 titres pour 108.809,40 €

Que lors de la mise en place du contrat, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 4.828 titres
- 114.606,06 € en espèces

1.5.2 Calendrier de publication des résultats

Dates de l'agenda financier 2023 :

- Comptes du 3ème trimestre 2023 : 27 octobre 2023
- Comptes annuels 2023 : 2 février 2024

2 Informations prudentielles, facteurs de risques et gestion des risques

2.1 Informations prudentielles

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (Capital Requirements Regulation, dit "CRR") tel que modifié par CRR n°2019/876 (dit "CRR 2") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations prudentielles. Ces informations sont à disposition sur le site internet suivant dans le document « Rapports financiers / 2023 / Rapport semestriel Pilier 3 – 30 juin 2023 » :

<https://www.credit-agricole.fr/ca-normandie-seine/particulier/informations/informations-reglementees-maj.html>

Situation au 30 juin 2023

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier.

Fonds propres prudentiels phasés simplifiés (en milliers d'euros) et ratios de solvabilité et de levier (en %)	30/06/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	1 567 280	1 573 311
dont Instruments de capital et réserves	2 699 005	2 684 180
dont Filtres prudentiels et autres ajustements réglementaires	(1 095 270)	(1 077 701)
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	-	-
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)	1 567 280	1 573 311
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2	14 096	12 118
FONDS PROPRES TOTAUX	1 581 376	1 585 429
TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS (RWA)	6 699 542	6 755 457
RATIO CET1	23,39%	23,29%
RATIO TIER 1	23,39%	23,29%
RATIO TOTAL CAPITAL	23,60%	23,47%
TOTAL DE L'EXPOSITION EN LEVIER	19 230 714	18 980 451
RATIO DE LEVIER	8,15%	8,29%

Au 30 juin 2023, les ratios de solvabilité et le ratio de levier du Crédit Agricole Normandie-Seine sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent.

2.2 Facteurs de risques

Cette partie présente les principaux risques auxquels le Crédit Agricole Normandie-Seine est exposé, ainsi que les principaux risques liés à la détention des actions et autres titres émis par Crédit Agricole Normandie-Seine compte tenu de sa structure.

D'autres parties du présent chapitre exposent l'appétit pour le risque de Crédit Agricole Normandie-Seine et les dispositifs de gestion mis en œuvre. L'information relative à la gestion des risques auxquels Crédit Agricole Normandie-Seine est exposé est présentée en conformité avec la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers.

Facteurs de risques liés à Crédit Agricole Normandie-Seine et à son activité

Les risques propres à l'activité de Crédit Agricole Normandie-Seine sont présentés dans la présente section sous les six catégories suivantes : (i) risques de crédit et de contrepartie, (ii) risques financiers, (iii) risques opérationnels et risques connexes, (iv) risques liés à l'environnement dans lequel Crédit Agricole Normandie-Seine évolue, (v) risques liés à la stratégie et aux opérations de Crédit Agricole Normandie-Seine et (vi) risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que Crédit Agricole Normandie-Seine considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur Crédit Agricole Normandie-Seine s'il se concrétisait à l'avenir.

Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

(i) Risques de crédit et de contrepartie

a) Le Crédit Agricole Normandie-Seine est exposé au risque de crédit de ses contreparties

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels Crédit Agricole Normandie-Seine est exposé. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés de Crédit Agricole Normandie-Seine lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ses obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter par rapport aux taux récents historiquement bas, Crédit Agricole Normandie-Seine pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que Crédit Agricole Normandie-Seine cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, Crédit Agricole Normandie-Seine est exposé au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par Crédit Agricole Normandie-Seine est couverte par ces techniques. En conséquence, Crédit Agricole Normandie-Seine est exposé de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 30 juin 2023, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie (y compris risque de dilution et risque de règlement livraison) de Crédit Agricole Normandie-Seine s'élevait à 25,9 milliards d'euros avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 55 % sur la clientèle de détail, 15% sur les entreprises, 3% sur les États et 25% sur les établissements de crédit et les entreprises d'investissement.

Par ailleurs, les montants des actifs pondérés par les risques (RWA) relatifs au risque de crédit et au risque de contrepartie auxquels est exposé Crédit Agricole Normandie-Seine étaient respectivement de 6,2 milliards d'euros et 74,3 millions d'euros au 30 juin 2023.

b) Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de perte estimé par Crédit Agricole Normandie-Seine lié à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière.

Dans le cadre de ses activités de prêt, Crédit Agricole Normandie-Seine comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions de Crédit Agricole Normandie-Seine est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, des arrêts des prêts, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques basées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que Crédit Agricole Normandie-Seine s'efforce de constituer des provisions adaptées, il pourrait être amené à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions macroéconomiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel de crise. Les tensions récentes sur les prix et la disponibilité des énergies et matières premières pourraient plus particulièrement affecter la solvabilité de certains segments de clientèle (PME, professionnels) ou secteurs d'activités financés particulièrement sensibles au niveau de ces prix ou à leur volatilité (secteur agricole français, production et négoce de matières premières) en dégradant leur rentabilité et leur trésorerie ou en provoquant des interruptions d'activité. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieures aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière de Crédit Agricole Normandie-Seine.

Au 30 juin 2023, le montant brut des prêts, avances et titres de créance de Crédit Agricole Normandie-Seine s'élevait à 22,5 milliards d'euros. Au titre du risque de crédit, les montants de provisions, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient à 203,2 millions d'euros. Le coût du risque sur encours au 30 juin 2023 ressort à 12,5 millions d'euros.

c) Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats de Crédit Agricole Normandie-Seine

La qualité du crédit des emprunteurs corporates pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, aux risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Les risques pourraient être amplifiés par des pratiques récentes ayant consisté pour les prêteurs à réduire leur niveau de protection en termes de covenants bancaires inclus dans leur documentation de prêt, ce qui pourrait réduire leurs possibilités d'intervention précoce pour protéger les actifs sous-jacents et limiter le risque de non-paiement. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, Crédit Agricole Normandie-Seine pourrait être contraint d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière de Crédit Agricole Normandie-Seine.

Au 30 juin 2023, l'exposition brute du Crédit Agricole Normandie-Seine sur les secteurs hors administrations publiques, banques, assurances et personnes privées s'élève à 4,5 milliards d'euros (dont 112,8 millions d'euros en défaut) et provisionnés à hauteur de près de 58,1 millions euros.

d) Crédit Agricole Normandie-Seine pourrait être impacté de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels il est fortement exposé

Le portefeuille d'engagements commerciaux ventilé par filière d'activité économique est bien diversifié et sa structure reste globalement stable sur le 1er semestre 2023.

Trois filières représentent plus de 10 % de l'activité comme en décembre 2022 : les filières « agroalimentaires » et « immobilières » voient leur part augmenter sur 6 mois glissants : 29,2% vs 30,3% pour la première et 22,9% vs 22,2% pour la seconde. La filière « Services non marchands/secteur public/collectivités » voit sa part se stabiliser à 12,1% en raison d'une baisse du montant d'exposition sur quelques contreparties sur 2022.

Les emprunteurs du secteur public pourraient être affectés par les politiques budgétaires nationales et locales et l'affectation des dépenses publiques. Les emprunteurs du secteur de l'agroalimentaire sont exposés à la volatilité des prix. Si ces secteurs ou d'autres secteurs représentant une part significative du portefeuille devaient être frappés par une conjoncture défavorable, la rentabilité et la situation financière de la Caisse régionale pourraient en être affectées.

e) La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur Crédit Agricole Normandie-Seine

La capacité de Crédit Agricole Normandie-Seine à effectuer des opérations de financement ou d'investissement et à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée défavorablement par une dégradation de la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de *trading*, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. Crédit Agricole Normandie-Seine est exposé à de nombreuses contreparties financières, y compris des courtiers, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et de couverture ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent Crédit Agricole Normandie-Seine à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit de Crédit Agricole Normandie-Seine serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par le Crédit Agricole Normandie-Seine ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de Crédit Agricole Normandie-Seine au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

f) Le Crédit Agricole Normandie-Seine est soumis à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché.

Le Groupe Crédit Agricole est soumis au risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché. Toutefois, le Crédit Agricole Normandie-Seine n'exerce en son nom propre aucune activité de marché et ne détient pas en conséquence de portefeuille de négociation.

Son exposition au risque de marché ne concerne que les valeurs détenues en banking book. Ce risque est nul au 30 juin 2023.

(ii) Risques financiers

a) Le resserrement rapide de la politique monétaire pourrait impacter la rentabilité et la situation financière de Crédit Agricole Normandie-Seine

En raison de la forte poussée inflationniste, la BCE a opéré un resserrement très rapide de sa politique monétaire depuis juillet 2022 : elle a remonté ses taux directeurs de 400 points de base (pb) en onze mois et a réduit puis mis fin aux réinvestissements des tombées de son Asset Purchase Programme (APP) à compter de juillet 2023. Les taux de swap à 2 ans ont ainsi gagné 245 pb en un an (à fin juin 2023) et 415 pb depuis fin 2021, et le taux de swap à 10 ans 80 pb en un an et 280 pb en 18 mois ; la courbe des taux est inversée depuis fin 2022 et ce mouvement s'est accentué en 2023 avec des anticipations d'une politique monétaire plus durablement restrictive et d'un ralentissement sensible de l'économie. Dans le même temps, l'encours de TLTRO, qui procuraient des financements longs à coût réduit aux banques, a baissé de 1 500 Mds€ en un an (-72%).

Ces mouvements entraînent un renchérissement rapide des conditions de financement des banques, que ce soit sur les marchés ou auprès de la clientèle. L'encours de dépôts clientèle en France (source Banque de France) a fortement ralenti (+0,7% sur un an en mai 2023) et la hausse des taux a conduit à une réallocation rapide des dépôts, au détriment des dépôts à vue peu rémunérés vers les DAT à moins de deux ans et vers les livrets réglementés. Le taux d'intérêt moyen des dépôts a gagné 100 pb en un an (à mai 23), le taux sur les nouveaux DAT < 2ans plus de 300 pb.

Parallèlement, l'encours de crédit ralentit sous l'effet de la hausse des taux (+1,6%) mais moins que les dépôts. La production nouvelle (cumulée sur 12 mois) baisse de 11% sur un an (-27% pour le crédit habitat aux ménages). La remontée du taux sur encours est lente en raison de la forte proportion de crédit à taux fixe. Sur les crédits nouveaux, la hausse est contrainte par le taux de l'usure (+250 pb pour les crédits nouveaux aux sociétés non financières et +170 pb pour les crédits nouveaux aux ménages sur un an).

La BCE devrait continuer à relever ses taux en 2023 et les maintenir pendant plusieurs trimestres tout en poursuivant la réduction de son bilan, ce qui maintient la pression sur les taux d'intérêt.

Dans ce contexte, Crédit Agricole Normandie-Seine pourrait voir ses résultats notablement altérés par le renchérissement du coût de ses ressources (hausse de la rémunération des dépôts dans un contexte de concurrence accrue dans la collecte de dépôts et hausse du coût des ressources de marché et substitution aux TLTRO à coût plus élevé) et par une transmission partielle ou différée de la hausse des taux de marché aux crédits originés sous les effets conjugués d'une baisse de la nouvelle production et d'une concurrence renforcée, et du mécanisme du taux de l'usure impactant la marge nette d'intérêts.

Par ailleurs, l'inflation reste une préoccupation et un risque majeur. Même si elle a nettement reflué depuis l'automne 2022, sous l'effet en grande part d'effets de base sur les prix de l'énergie – en forte hausse il y a un an – et également du desserrement des contraintes d'approvisionnement, la BCE surveille étroitement l'inflation « sous-jacente » (hors prix volatils) qui se révèle plus résistante et traduit la diffusion de la hausse des prix de l'énergie et autres intrants affectés par la guerre en Ukraine à l'ensemble des prix et aux salaires. Le risque d'enclenchement d'une boucle prix-salaire, qui entraînerait une inflation auto-entretenu et un désencrage des anticipations est particulièrement redouté par la BCE. Outre les impacts indirects liés à leurs conséquences sur la politique monétaire et les taux d'intérêt, des pressions inflationnistes plus durables qu'escompté pourraient avoir des effets directs significatifs sur les charges de Crédit Agricole Normandie-Seine (salaires, achats) et par conséquent sur ses résultats financiers.

b) Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité de Crédit Agricole Normandie-Seine

Crédit Agricole Normandie-Seine au travers de son activité de banque de détail, est exposée aux variations de taux d'intérêt.

Le montant de marge nette d'intérêts encaissés par Crédit Agricole Normandie-Seine sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels Crédit Agricole

Normandie-Seine n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les taux d'intérêt payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer les revenus nets d'intérêt des activités de prêts de Crédit Agricole Normandie-Seine ainsi que sa valeur économique.

Analyse en valeur économique

À fin juin 2023, en cas de baisse des taux d'intérêt, la valeur économique⁴ de Crédit Agricole Normandie-Seine serait positivement affectée à hauteur de 10,1 M€ d'euros (scénario – 200 bps); à l'inverse, à fin juin 2023, elle serait négativement affectée à hauteur de 14,5 M€ d'euros sur sa valeur économique en cas de hausse des taux d'intérêt (scénario + 200bps).

Ces impacts sont calculés sur la base d'un bilan en extinction sur les 30 prochaines années, c'est-à-dire sans tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des positions au bilan. La durée d'écoulement moyenne des dépôts sans maturité contractuelle (dépôts à vue et livrets d'épargne) hors institutions financières est plafonnée à cinq ans. Le bilan retenu exclut les fonds propres et les participations conformément aux dispositions réglementaires relatives au risque de taux (*Supervisory Outlier Test* ou test des valeurs extrêmes).

Analyse en marge nette d'intérêts

Avec un coefficient de transmission de 50% appliqué aux crédits à l'habitat, et en considérant un horizon d'un an, deux ans et trois ans et l'hypothèse d'un bilan constant (soit un renouvellement à l'identique des opérations arrivant à terme), 0 fin juin 2023, en cas de baisse des taux d'intérêt de - 50 points de base, la marge nette d'intérêts de Crédit Agricole Normandie-Seine baisserait de 4 M€ d'euros en année 1, 5 M€ d'euros en année 2, 8 M€ d'euros en année 3 ; à l'inverse, en cas de hausse des taux d'intérêt de + 50 points de base, la marge nette d'intérêts de Crédit Agricole Normandie-Seine serait en hausse de 4 M€ d'euros en année 1, 4 M€ d'euros en année 2, et +7 M€ d'euros en année 3.

Avec un coefficient de transmission de 100% appliqué aux crédits à l'habitat et une variation des taux d'intérêts de 50 points de base, les sensibilités seraient sur l'année 1, l'année 2 et l'année 3 de respectivement -9 M€ d'euros, -11 M€ d'euros et -16 M€ d'euros pour un scénario de choc parallèle baissier et de 6 M€ d'euros, 8 M€ d'euros et 13 M€ d'euros pour un scénario de choc parallèle haussier.

Ces impacts ne tiennent pas compte des effets retardés des hausses de taux passées. Par ailleurs, en France, dans le contexte de forte hausse des taux observée en 2022, le coefficient de transmission à l'actif a été limité par l'existence du modèle de taux fixes et par le taux de l'usure. En pratique, il était autour de 20% (au lieu de 50%). Au passif, en outre, les taux de l'épargne réglementée ont augmenté non seulement avec la hausse des taux mais aussi avec l'inflation.

La baisse de la valeur économique en cas de hausse des taux provient d'un volume d'actifs à taux fixe globalement plus important que les passifs à taux fixe sur les échéances à venir. On a donc une sensibilité globale aux variations de taux des actifs en stock plus forte que celle des passifs en stock.

À l'inverse, la marge nette d'intérêts augmente en cas de hausse des taux, car la sensibilité des actifs renouvelés à une variation de taux est plus élevée que celle des passifs renouvelés, du fait de la présence au sein des passifs des fonds propres et des ressources de clientèle de détail (dépôts à vue et épargne réglementée) peu ou pas sensibles à la hausse des taux. Pour les sensibilités actif/passif les renouvellements pris en compte dans les simulations de marge nette d'intérêt surcompensent le stock.

Les résultats de Crédit Agricole Normandie-Seine pourraient être également affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures.

Enfin, toute augmentation des taux plus forte ou plus rapide que prévu pourrait menacer (i) la croissance économique dans l'Union européenne, aux États-Unis et ailleurs, (ii) éprouver la résistance des portefeuilles de prêts et d'obligations, et (iii) conduire à une augmentation des créances douteuses et des cas de défaut. Plus généralement, la fin des politiques monétaires accommodantes pourrait entraîner des corrections importantes sur certains marchés ou catégories d'actifs (par exemple, les

⁴ Valeur actuelle nette du bilan actuel duquel la valeur des fonds propres et des immobilisations est exclue.

sociétés et emprunteurs souverains ne bénéficiant pas d'une notation *Investment Grade*, certains marchés actions et immobiliers) qui ont particulièrement bénéficié d'un environnement prolongé de taux d'intérêt bas et d'une importante liquidité. Ces corrections pourraient se propager à l'ensemble des marchés financiers, du fait notamment d'une hausse importante de la volatilité. En conséquence, les opérations de Crédit Agricole Normandie-Seine pourraient être perturbées de manière significative, et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient de ce fait subir un impact défavorable significatif.

c) Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés de Crédit Agricole Normandie-Seine, ainsi que de la dette de Crédit Agricole Normandie-Seine, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs de Crédit Agricole Normandie-Seine ainsi que de sa dette propre inscrite dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre de Crédit Agricole Normandie-Seine, ainsi que des variations de valeur liées aux marchés taux et action. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs de Crédit Agricole Normandie-Seine au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé de Crédit Agricole Normandie-Seine. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres de Crédit Agricole Normandie-Seine. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

Au 30 juin 2023, l'encours brut des titres de créances détenus par Crédit Agricole Normandie-Seine s'élevait à 3,0 milliards d'euros. Les dépréciations et provisions cumulées et ajustements négatifs de la juste valeur dus au risque de crédit étaient de 16,4 millions d'euros.

d) Le Crédit Agricole Normandie-Seine doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de perte. Des replis prolongés du marché pourraient réduire la liquidité, rendant plus difficile la cession d'actifs et pouvant engendrer des pertes significatives

Crédit Agricole Normandie-Seine est exposé au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement d'un certain nombre d'actifs de Crédit Agricole Normandie-Seine est incertain, et si Crédit Agricole Normandie-Seine perçoit des revenus inférieurs aux prévisions à un moment donné, il pourrait avoir besoin d'un financement supplémentaire provenant du marché pour faire face à ses obligations. Bien que Crédit Agricole Normandie-Seine s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques, il ne peut être garanti que ces limites seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

L'objectif de Crédit Agricole Normandie-Seine en matière de gestion de sa liquidité est d'être en mesure de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées.

Au 30 juin 2023, Crédit Agricole Normandie-Seine affichait un ratio LCR (*Liquidity Coverage Ratio* – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 183%⁵ supérieur au plancher réglementaire de 100%.

⁵ LCR moyen 12 mois glissants à fin juin 2023.

e) Les stratégies de couverture mises en place par Crédit Agricole Normandie-Seine pourraient ne pas écarter tout risque de pertes

Si un instrument ou une stratégie de couverture utilisés par Crédit Agricole Normandie-Seine pour couvrir différents types de risques auxquels il est exposé dans la conduite de ses activités s'avérait inopérants, Crédit Agricole Normandie-Seine pourrait subir des pertes. Nombre de ses stratégies sont fondées sur l'observation du comportement passé du marché et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si Crédit Agricole Normandie-Seine détient une position longue sur un actif, il pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place par Crédit Agricole Normandie-Seine pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture de Crédit Agricole Normandie-Seine. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par Crédit Agricole Normandie-Seine.

(iii) Risques opérationnels et risques connexes

Le **risque opérationnel** et les risques connexes de Crédit Agricole Normandie-Seine incluent le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées.

A fin juin 2023, les incidents de risque opérationnel pour Crédit Agricole Normandie-Seine se répartissent tel que suit après retraitement de l'élément exceptionnel (reprise de la provision pour 1.236 K€, en lien avec la décision de la Cour de Cassation du 28/06/2023) : la catégorie "Fraude externe" représente 71% des pertes opérationnelles, la catégorie "Exécution, livraison et gestion processus" représente 22% des pertes opérationnelles, la catégorie "Clients, produits et pratiques commerciales" représente 6% des pertes opérationnelles et la catégorie « Fraude Interne (1%)».

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque opérationnel auquel est exposé Crédit Agricole Normandie-Seine s'élevait à 406,76 millions d'euros au 30 juin 2023.

a) Crédit Agricole Normandie-Seine est exposé au risque de fraude

La fraude se définit comme un acte intentionnel effectué dans l'objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment d'une personne ou d'une organisation, perpétré en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes ou en portant atteinte aux droits d'autrui ou encore en dissimulant tout ou partie d'une opération ou d'un ensemble d'opérations ou de leurs caractéristiques.

A fin juin 2023, le montant de la fraude avérée pour Crédit Agricole Normandie-Seine s'élève à 1.572 milliers d'euros, en hausse de 279% par rapport au premier semestre 2022 (402 milliers d'euros).

La répartition des risques de fraudes est la suivante :

- Fraudes aux moyens de paiement (monétique, virements et chèques) : 49% ;
- Détournement/vol : 41% ;
- Fraude identitaire et documentaire : 10% ;
- PSA/NPAI : 0% ;
- autres fraudes : 0%.

Dans un contexte d'augmentation des tentatives de fraude externe et de complexification de leurs modes opératoires (via notamment la cybercriminalité), les principaux enjeux résident désormais dans la proactivité des acteurs bancaires. La prévention de la fraude vise ainsi à préserver les intérêts de la Banque et à protéger les clients. Les conséquences de ces risques de fraude pourraient s'avérer significatives.

b) Crédit Agricole Normandie-Seine est exposé aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et Crédit Agricole Normandie-Seine continue à déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, Crédit Agricole Normandie-Seine est confronté au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, Crédit Agricole Normandie-Seine dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers.

Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information Crédit Agricole Normandie-Seine devenaient défaillants, même sur une courte période, Crédit Agricole Normandie-Seine se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information de Crédit Agricole Normandie-Seine en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. Crédit Agricole Normandie-Seine ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

Crédit Agricole Normandie-Seine est aussi exposé au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels Crédit Agricole Normandie-Seine a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. Crédit Agricole Normandie-Seine est également exposé au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, telles que les entreprises offrant des espaces de stockage de données "cloud". En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, Crédit Agricole Normandie-Seine pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information de Crédit Agricole Normandie-Seine, et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cyber-crime ou d'un acte de cyber-terrorisme. Crédit Agricole Normandie-Seine ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate. Sur la période allant de 2020 à 2022, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté 2,15% des pertes opérationnelles.

c) Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par Crédit Agricole Normandie-Seine pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives

Les techniques et stratégies de gestion des risques utilisées par le Crédit Agricole Normandie-Seine pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements de marché ou de son exposition à tout type de risques, y compris aux risques qu'il ne saurait pas identifier ou anticiper. Par ailleurs, les procédures et politiques de gestion des risques utilisées par Crédit Agricole Normandie-Seine ne permettent pas non plus de garantir une diminution effective de son exposition dans toutes les configurations de marché. Ces procédures pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que Crédit Agricole Normandie-Seine n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que Crédit Agricole Normandie-Seine utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour évaluer son exposition, Crédit Agricole Normandie-Seine applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque de Crédit Agricole Normandie-Seine. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'il n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par Crédit Agricole Normandie-Seine pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques. Par ailleurs, certains des processus que Crédit Agricole Normandie-Seine utilise pour évaluer son exposition au risque, y compris les provisions pour pertes sur prêts dans le cadre des normes IFRS en vigueur, sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par Crédit Agricole Normandie-Seine pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer Crédit Agricole Normandie-Seine à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 30 juin 2023, Crédit Agricole Normandie-Seine a une exigence de fonds propres prudentiels de 32,54 millions d'euros, au titre de la couverture du risque opérationnel, en méthodologie avancée (AMA) basée sur les pertes constatées et les hypothèses de pertes à moyen et long terme, et en méthodologie standard (TSA).

d) Tout préjudice porté à la réputation de Crédit Agricole Normandie-Seine pourrait avoir un impact défavorable sur son activité

Les activités de Crédit Agricole Normandie-Seine dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant Crédit Agricole Normandie-Seine sur des sujets tels que la conformité ou d'autres questions similaires pourrait porter préjudice à sa réputation, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités. Ces questions englobent notamment une gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels, des exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de responsabilité sociale et environnementale, de blanchiment, de sécurité de l'information et de pratiques commerciales. Crédit Agricole Normandie-Seine pourrait être tributaire des données produites ou transmises par des tiers, notamment en matière de responsabilité sociale et environnementale, et pourrait être exposé à des risques spécifiques en la matière dans un contexte où les garanties de fiabilité de ces données de tiers sont encore, à date, en cours d'élaboration. Également, Crédit Agricole Normandie-Seine est exposé à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers ou tout autre manquement de la part de ses prestataires tiers. Ces expositions et dépendances pourraient également nuire à sa réputation. Tout préjudice porté à la réputation de Crédit Agricole Normandie-Seine pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire, ce qui pourrait accroître le nombre de litiges et exposer Crédit Agricole Normandie-Seine à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est un élément clé pour Crédit Agricole Normandie-Seine et géré par le service Conformité de Crédit Agricole Normandie-Seine qui assure notamment la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs.

e) Crédit Agricole Normandie-Seine est exposé au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre

Crédit Agricole Normandie-Seine a fait par le passé, et pourrait encore faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives de grande ampleur, dont notamment des actions de groupe. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour Crédit Agricole Normandie-Seine, ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés. Les procédures judiciaires, arbitrales ou administratives dont Crédit Agricole Normandie-Seine a été l'objet par le passé étaient notamment fondées sur des allégations d'entente en matière de fixation d'indices de référence, de violation de sanctions internationales ou de contrôles inadéquats. Bien que, dans de nombreux cas, Crédit Agricole Normandie-Seine dispose de moyens de défense importants, Crédit Agricole Normandie-Seine pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources importantes pour la défense de ses intérêts.

Fin juin 2023, les provisions pour risques juridiques s'établissent à 1,68 million d'euros contre 1,06 million d'euros au 31 décembre 2022.

(iv) Risques liés à l'environnement dans lequel Crédit Agricole Normandie-Seine évolue

a) La persistance de l'inflation et en conséquence un niveau durablement élevé des taux d'intérêt pourraient affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières de Crédit Agricole Normandie-Seine

Les effets de la politique monétaire et de la hausse des taux d'intérêt ne se sont pas encore pleinement matérialisés et pourraient être plus négatifs que prévu sur l'activité de la clientèle et sur la qualité des actifs. De plus, l'inflation pourrait régresser moins vite qu'attendu voire repartir à la hausse en fonction des aspects suivants :

- Les évolutions géopolitiques, en particulier la guerre en Ukraine dont l'évolution est particulièrement incertaine, et les risques qu'ils entraînent sur les prix, notamment énergétiques et alimentaires, et les chaînes d'approvisionnement ;
- Les conditions climatiques, qui conditionnent également ces prix, et des événements climatiques tels que sécheresse, inondations ou un hiver difficile, qui peuvent entraîner une reprise des tensions sur les prix ;
- Plus structurellement, la crise du Covid puis la guerre en Ukraine ont mis clairement au jour des enjeux majeurs de souveraineté, de préservation des secteurs stratégiques et de la protection des approvisionnements-clés, afin de ne pas dépendre d'une puissance hostile ou d'un seul fournisseur. Combiné à l'accélération des enjeux de la transition climatique, les évolutions des stratégies industrielles des pays entraînent une reconfiguration économique des chaînes de valeur mondiales et donnent lieu à des formes de protectionnismes. Ces mouvements sont susceptibles d'entraîner des tensions supplémentaires sur les prix et de déstabiliser les filières économiques et les acteurs concernés.

Une inflation plus élevée pourrait conduire les banques centrales à adopter des politiques monétaires encore plus restrictives et donc mener à des niveaux de taux d'intérêt plus durablement élevés, et viendrait amputer davantage le pouvoir d'achat des ménages et détériorer la situation des entreprises. Les défaillances d'entreprises, qui ont connu une forte baisse en 2020, sans rapport avec le contexte macroéconomique en raison des soutiens publics massifs, se normalisent progressivement mais pourraient voir ainsi leur nombre augmenter plus rapidement qu'anticipé, entraînant également une hausse du taux de chômage. Ces différents facteurs accroissent les risques de défaut des clients de Crédit Agricole Normandie-Seine mais également les risques d'instabilité financière et de dégradation des marchés financiers impactant l'activité et le coût du risque de Crédit Agricole Normandie-Seine.

En outre, la hausse rapide des taux d'intérêt peut mettre en difficulté certains acteurs économiques importants, en particulier les plus endettés. Des difficultés à rembourser leurs dettes et des défaillances de leur part peuvent causer un choc significatif sur les marchés et avoir des impacts systémiques. Dans un contexte fragilisé par des chocs majeurs et plus difficilement lisible, des tels événements liés aux difficultés d'acteurs significatifs sont potentiellement dommageables à la santé financière de Crédit Agricole Normandie-Seine selon l'exposition de celui-ci et les répercussions systémiques du choc.

b) Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur Crédit Agricole Normandie-Seine et les marchés sur lesquels il opère

Dans l'exercice de ses activités, le Crédit Agricole Normandie-Seine est exposé de manière significative à l'évolution des marchés financiers et à l'évolution de la conjoncture économique en France, en Europe et dans le reste du monde, ainsi qu'à la situation géopolitique mondiale. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2023, 100% du produit net bancaire de Crédit Agricole Normandie-Seine a été réalisé en France. Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels Crédit Agricole Normandie-Seine intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- un contexte économique plus défavorable affecterait les activités et les opérations des clients du Crédit Agricole Normandie-Seine, ce qui pourrait réduire les revenus et accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients ;
- les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus, et potentiellement des conséquences sur les

paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités du Crédit Agricole Normandie-Seine les plus exposées au risque de marché ;

- la perception favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, et la quête non discriminée de rentabilité pourrait favoriser la constitution de bulles spéculatives, ce qui pourrait, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées lorsque la conjoncture se détériorera ;

- une perturbation économique significative (à l'image de la crise financière de 2008, de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011, de la crise Covid en 2020 ou de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qu'elle a occasionnée en 2022) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités du Crédit Agricole Normandie-Seine, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession ;

- Plus globalement, des événements de nature géopolitique peuvent survenir et faire évoluer plus ou moins brutalement la relation entre les États et l'organisation de l'économie mondiale, d'une façon telle que cela peut impacter fortement les activités de la banque, à court ou à long terme. Les risques géopolitiques majeurs peuvent avoir des impacts macro-économiques importants sur les pays, les secteurs, les chaînes de valeur et les entreprises.

- une baisse des cours des titres obligataires, actions et matières premières pourrait impacter une part importante des activités de Crédit Agricole Normandie-Seine, y compris notamment la rentabilité de ses activités de trading, de banque d'investissement et de gestion d'actifs ;

- Plus généralement, des incertitudes plus fortes et des perturbations significatives sur les marchés peuvent accroître la volatilité. Au cours des dernières années, les marchés financiers ont subi d'importantes perturbations accompagnées d'une forte volatilité, qui pourraient survenir à nouveau, exposant Crédit Agricole Normandie-Seine à des pertes significatives. De telles pertes pourraient s'étendre à de nombreux instruments de trading et de couverture auxquels Crédit Agricole Normandie-Seine a recours, notamment aux swaps, forward, futures, options et produits structurés. En outre, la volatilité des marchés financiers rend difficile toute anticipation de tendances et la mise en œuvre de stratégies de trading efficaces.

Par ailleurs, dans un contexte de croissance globale en baisse en 2023 et de politiques monétaires plus restrictives, une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude, économique, géopolitique et climatique, pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté et sur le prix des matières premières.

- La succession de chocs exogènes inédits et les difficultés à apprécier la situation économique qu'elle a entraînées peuvent conduire les banques centrales à une politique monétaire inappropriée : un arrêt prématuré du resserrement monétaire pourrait entraîner une inflation auto-entretenu et à une perte de crédibilité de la banque centrale tandis qu'une politique trop restrictive qui durerait trop longtemps pourrait conduire à une récession marquée de l'activité.

- Le contexte politique et géopolitique, plus conflictuel et tendu, induit une incertitude plus forte et augmente le niveau global de risque. Cela peut conduire, en cas de hausse de tensions ou de matérialisation de risques latents, à des mouvements de marché importants et peser sur les économies.

- En France peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte social qui conduirait les ménages à moins consommer et à épargner par précaution, et les entreprises à retarder leurs investissements, ce qui serait dommageable à la croissance et à la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.

- En France, une crise politique et sociale, dans un contexte de croissance faible et d'endettement public élevé, aurait un impact négatif sur la confiance des investisseurs et pourrait provoquer une hausse supplémentaire des taux d'intérêt et des coûts de refinancement de l'État, des entreprises et des banques. Cela entraînerait également des pertes sur les portefeuilles souverains des banques et des assureurs. À titre d'illustration, l'exposition du Crédit Agricole Normandie-Seine sur la France est de 116,5 millions d'euros à fin juin 2023, ce qui représente 46% des expositions du Crédit Agricole Normandie-Seine.

Les équilibres économiques et financiers actuels sont fragiles et les incertitudes fortes. Il est ainsi difficile d'anticiper les évolutions de la conjoncture économique ou des marchés financiers et de déterminer quels marchés seront les plus touchés en cas de dégradation importante. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché en France ou ailleurs en Europe, ou les marchés financiers dans leur globalité, venaient à se détériorer ou devenaient plus volatils de manière significative, les opérations de Crédit Agricole Normandie-Seine pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient en conséquence subir un impact défavorable significatif.

c) Crédit Agricole Normandie-Seine intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires encours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière

Crédit Agricole Normandie-Seine est soumis à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où Crédit Agricole Normandie-Seine exerce ses activités.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification des risques, de gouvernance, de restriction en termes de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment par (i) le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 et par le Règlement (UE) 2020/873 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2020) et (ii) la Directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée, notamment, par la Directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) telle que transposée en droit interne ; aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit tels que Crédit Agricole Normandie-Seine doivent se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification des risques et de liquidité, de politique monétaire, de reporting/déclarations, ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations. Au 31 décembre 2022, le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) phasé de Crédit Agricole Normandie-Seine était de 23,39% et le ratio global phasé de Crédit Agricole Normandie-Seine était de 23,6% ;
- les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire telles que définies notamment par (i) la Directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée notamment par la Directive (UE) 2019/879 du Parlement et du Conseil du 20 mai 2019 en ce qui concerne la capacité d'absorption des pertes et de recapitalisation des établissements de crédit et des entreprises d'investissement), telle que transposée en droit interne et (ii) le Règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit et certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/877 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) ; dans ce cadre le Groupe Crédit Agricole est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle un plan de redressement Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable (pour plus d'informations, se référer à la section "Gestion des risques" du chapitre 3 de l'amendement A01 de l'URD 2022). En outre, la contribution du Groupe Crédit Agricole au financement annuel du Fonds de résolution unique peut être significative. Ainsi, en 2022, la contribution du Groupe Crédit Agricole au Fonds de résolution unique s'établit à 803 millions d'euros ;
- les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris les actions et autres titres émis par Crédit Agricole SA), ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché) qui accroît notamment les obligations du Groupe Crédit Agricole en matière de transparence et de reporting ;
- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des Banques centrales et des autorités de régulation ;

- les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux) ;
- les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;
- la législation fiscale et comptable dans les juridictions où le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités ; et
- les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme, à la gestion des risques et à la conformité.

En conséquence de certaines de ces mesures, le Groupe Crédit Agricole a notamment été contraint de réduire la taille de certaines de ses activités afin de se conformer aux nouvelles exigences créées par ces dernières. Ces mesures ont également accru les coûts de mise en conformité et il est probable qu'elles continueront de le faire. En outre, certaines de ces mesures pourraient accroître de manière importante les coûts de financement du Groupe Crédit Agricole, notamment en obligeant le Groupe Crédit Agricole à augmenter la part de son financement constituée de capital et de dettes subordonnées, dont les coûts sont plus élevés que ceux des titres de créance senior.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour le Groupe Crédit Agricole : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité du Groupe Crédit Agricole à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel le Groupe Crédit Agricole et d'autres institutions financières opèrent. À ce titre, ces mesures qui ont été ou qui pourraient être adoptées à l'avenir incluent un renforcement des exigences de fonds propres et de liquidité (notamment pour les grandes institutions internationales et les groupes tels que le Groupe Crédit Agricole), des taxes sur les transactions financières, des plafonds ou taxes sur les rémunérations des salariés dépassant certains niveaux déterminés, des limites imposées aux banques commerciales concernant les types d'activités qu'elles sont autorisées à exercer (interdiction ou limitation des activités de *trading* pour compte propre, des investissements et participations dans des fonds de capital-investissement et des *hedge funds*), l'obligation de circonscrire certaines activités, des restrictions sur les types d'entités autorisées à réaliser des opérations de swap, certains types d'activités ou de produits financiers tels que les produits dérivés, la mise en place d'une procédure de dépréciation ou de conversion obligatoire de certains instruments de dette en titres de capital en cas de procédure de résolution, et plus généralement des dispositifs renforcés de redressement et de résolution, de nouvelles méthodologies de pondération des risques (notamment dans les activités d'assurance), des tests de résistance périodiques et le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision et de nouvelles règles de gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

- Les mesures relatives au secteur bancaire et financier au sein duquel Crédit Agricole Normandie-Seine opère pourraient à nouveau être modifiées, élargies ou renforcées, et de nouvelles mesures pourraient être mises en place, affectant encore davantage la prévisibilité des régimes réglementaires auquel Crédit Agricole Normandie-Seine est soumis et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein Crédit Agricole Normandie-Seine. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur Crédit Agricole Normandie-Seine et nécessiter un renforcement des actions menées par Crédit Agricole Normandie-Seine présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.

- Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Etant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, il est impossible de prévoir leur impact réel sur Crédit Agricole Normandie-Seine, mais son impact pourrait être très important.

(v) Risques liés à la stratégie et aux opérations de Crédit Agricole Normandie-Seine

a) Crédit Agricole Normandie-Seine pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs fixés

La Caisse régionale s'est fixée des objectifs commerciaux et financiers. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers du Groupe Crédit Agricole. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels de Crédit Agricole Normandie-Seine sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section. »

b) Le commissionnement en assurance-dommages pourrait être affecté par une dégradation élevée de la sinistralité

Une dégradation élevée de la sinistralité en assurance-dommages pourrait avoir pour conséquence une réduction des commissions que Crédit Agricole Normandie-Seine perçoit sur cette activité.

c) Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités de Crédit Agricole Normandie-Seine

Bien que les principales activités de Crédit Agricole Normandie-Seine soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités de Crédit Agricole Normandie-Seine. Par exemple, une baisse des taux d'intérêts pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif. Une baisse générale et prolongée des marchés financiers et/ou des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter Crédit Agricole Normandie-Seine à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Par ailleurs, une dégradation du contexte réglementaire et fiscal des principaux marchés dans lesquels Crédit Agricole Normandie-Seine opère pourrait affecter les activités de Crédit Agricole Normandie-Seine ou entraîner une surimposition de leurs bénéficiaires. Dans une telle situation, Crédit Agricole Normandie-Seine pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière de Crédit Agricole Normandie-Seine est d'autant plus important.

d) Crédit Agricole Normandie-Seine est exposé aux risques environnementaux et sociaux

Les risques environnementaux peuvent affecter Crédit Agricole Normandie-Seine de deux façons. Ils peuvent d'abord avoir des impacts directs s'agissant des risques physiques sur ses outils d'exploitation : ces risques sont des composantes du risque opérationnel, devraient rester marginaux à l'échelle de Crédit Agricole Normandie-Seine. Crédit Agricole Normandie-Seine est exposé également au risque de réputation lié au respect des engagements publics pris notamment en matière environnementale. Crédit Agricole Normandie-Seine peut ainsi faire face à des controverses en étant interpellé par de tierces parties si elles estiment que ces engagements ne sont pas tenus.

Les aléas de risques environnementaux peuvent en outre affecter les contreparties de Crédit Agricole Normandie-Seine. Les risques environnementaux sont ainsi considérés comme des facteurs de risques influençant les autres grandes catégories de risques existantes, notamment de crédit, mais également de marché, de liquidité ou opérationnel. Ces risques pourraient cependant essentiellement se matérialiser via le risque de crédit : à titre d'exemple, Crédit Agricole Normandie-Seine peut prêter à des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, elle se retrouve exposée au risque qu'une réglementation, ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la qualité de crédit et la valeur des actifs financés de ce dernier

(réduction soudaine du chiffre d'affaires...). De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques accélérant la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux (hausse des ratios de levier pour financer la transition).

De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique – de type catastrophe naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'événements de type sécheresse, inondation, élévation du niveau de la mer...) – impactant négativement les contreparties de Crédit Agricole Normandie-Seine dans l'exercice de leurs activités. Crédit Agricole Normandie-Seine pourrait ainsi faire face à du risque de réputation si une des contreparties de ses filiales faisait l'objet d'une controverse liée à des facteurs environnementaux (par exemple : non-respect d'une réglementation sur des émissions de gaz à effet de serre, atteinte à la biodiversité en cas d'accident industriel entraînant une pollution d'écosystèmes...).

Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et l'enjeu de préservation des ressources, Crédit Agricole Normandie-Seine devra adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques, éviter de subir des pertes et limiter son risque de réputation.

e) Crédit Agricole Normandie-Seine doit maintenir des notations de crédit élevées, au risque de voir leurs activités et leur rentabilité défavorablement affectées

Les notations de crédit ont un impact important sur la liquidité de Crédit Agricole Normandie-Seine intervenant sur les marchés financiers. Une dégradation importante de ses notations pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la liquidité et la compétitivité de Crédit Agricole Normandie-Seine, augmenter son coût de financement, limiter son accès aux marchés de capitaux, déclencher des obligations au titre du programme d'émission de *covered bonds* de Crédit Agricole Normandie-Seine ou de stipulations contractuelles de certains contrats de *trading*, de dérivés et de couverture ou encore affecter la valeur des obligations qu'il émet sur le marché.

Le coût de financement à long terme non garanti de Crédit Agricole Normandie-Seine auprès des investisseurs est directement lié à ses *spreads* de crédit (correspondant au montant excédant le taux d'intérêt des titres souverains de même maturité payé aux investisseurs dans des instruments de dette) qui dépendent à leur tour dans une certaine mesure de leur notation de crédit. Une augmentation des *spreads* de crédit peut augmenter de manière importante le coût de financement de Crédit Agricole Normandie-Seine. Les *spreads* de crédit changent en permanence en fonction du marché et connaissent des évolutions imprévisibles et hautement volatiles. Les *spreads* de crédit sont également influencés par la perception qu'a le marché de la solvabilité de l'émetteur. En outre, les *spreads* de crédit peuvent être influencés par les fluctuations des coûts d'acquisition des swaps de crédit indexés sur les titres de créance de Crédit Agricole Normandie-Seine, qui sont influencés à la fois par la notation de ces titres et par un certain nombre de facteurs de marché échappant au contrôle de Crédit Agricole Normandie-Seine.

Sur les trois agences de notations sollicitées, les notations émetteur long terme de Crédit Agricole Normandie-Seine selon Moody's, S&P Global Ratings sont respectivement de Aa3, A+ et les perspectives sont stables. Fitch Ratings ne notant pas la Caisse Régionale.

f) Crédit Agricole Normandie-Seine est confronté à une forte concurrence

Crédit Agricole Normandie-Seine est confronté à une concurrence forte, sur tous les marchés des services financiers, pour tous les produits et services qu'il offre, y compris dans le cadre de ses activités de banque de détail.

Les parts de marché de Crédit Agricole Normandie-Seine à fin avril 2023, sont respectivement de 27,4% pour la collecte bilan et de 31,7% pour les crédits.

Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les

modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients.

Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar de Crédit Agricole Normandie-Seine, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant de l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par Crédit Agricole Normandie-Seine et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la *blockchain*, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. Crédit Agricole Normandie-Seine doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité en France, adapter ses systèmes et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

(vi) Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole

a) Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole SA serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée

Crédit Agricole SA (entité sociale) est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole SA (entité sociale), des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole CIB et BforBank en tant que membres affiliés (le "Réseau").

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole SA, en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole SA (entité sociale) d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole SA n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole SA (entité sociale), en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation

financière de Crédit Agricole SA (entité sociale) et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la Directive (UE) 2014/59 (dite "DRRB"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La Directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 dite "DRRB2" est venue modifier la DRRB et a été transposée par ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" (*extended SPE*) qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole SA (entité sociale) et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole SA (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du Réseau, un membre du Réseau ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La Loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe "Non Creditor Worse Off than in Liquidation" (NCWOL) visé à l'article L. 613-57-I du Code monétaire et financier). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2⁶. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre

6 Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du Code monétaire et financier.

en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette ⁷, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du Réseau et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du Code monétaire et financier en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe Crédit Agricole dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du Réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe Crédit Agricole quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole SA considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du Réseau, et donc du Réseau dans son ensemble.

b) L'avantage pratique de la Garantie de 1988 émise par les Caisses régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation

Le régime de résolution prévu par la BRRD/BRRD2 pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole SA consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la "Garantie de 1988").

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole SA s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole SA pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.

⁷ Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du Code monétaire et financier.

2.3 Gestion des risques

L'organisation, les principes et outils de gestion et de surveillance de ces risques sont décrits de manière détaillée au sein du Rapport financier annuel 2022, dans le chapitre consacré à la gestion des risques du rapport de gestion (cf. partie 5).

Les principales catégories de risques auxquels le Crédit Agricole Normandie-Seine est exposé sont : les risques de crédit, les risques de marché (risque de taux, de change, de prix), les risques structurels de gestion du bilan (risque de taux d'intérêt global, risque de change, risque de liquidité), ainsi que les risques juridiques.

Les principales évolutions constatées sur le premier semestre 2023 sont présentées ci-dessous, à l'exception des risques souverains en zone euro considérés comme significatifs dont les évolutions sont présentées dans la note 6.4 des annexes aux états financiers.

1. Risques de crédit

Les principes, méthodologies et dispositif de gestion du risque de crédit sont décrits de manière détaillée au sein du Rapport financier annuel 2022 dans la partie 5 chapitre 3. Ils n'ont pas connu d'évolution significative sur le premier semestre 2023.

I. Exposition et concentration

Le montant de l'exposition maximale au risque de crédit de Crédit Agricole Normandie-Seine et de ses filiales correspond à la valeur nette comptable des prêts et créances, des instruments de dettes et des instruments dérivés avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux. Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

I.1. Exposition au risque de crédit

Au 30 juin 2023, le montant agrégé des valeurs comptables brutes des expositions au risque de crédit, au bilan et hors bilan, s'élève à 20,7 milliards d'euros contre 20,8 milliards d'euros au 31 décembre 2022, soit une diminution de 0,51% sur la période. Le montant agrégé des corrections de valeur relatives à ces expositions est de 113,6 millions à fin juin contre 103,9 millions au 31 décembre 2022.

I.2. Concentration

L'analyse de la concentration du risque de crédit par filière d'activité économique porte sur les engagements commerciaux : prêts et créances sur les établissements de crédit, hors opérations internes, plus les prêts et créances sur la clientèle ainsi que les engagements de financements et de garantie financière donnés.

La répartition du portefeuille évolue peu d'une année à l'autre, celui-ci restant quasi entièrement concentré sur la France et plus particulièrement sur les départements de la Seine-Maritime et de l'Eure.

Diversification par zone géographique et par filière d'activité économique

	Répartition de l'encours	Répartition de l'encours
	202306	202212
AGROALIMENTAIRE	29,2%	30,3%
IMMOBILIER	22,9%	22,2%
SERVICES NON MARCHANDS / SECTEUR PUBLIC / COLLECTIVITES	12,1%	12,2%
DISTRIBUTION / INDUSTRIES DE BIEN DE CONSOMMATION	7,0%	6,9%
DIVERS	8,4%	8,5%
SANTE / PHARMACIE	4,4%	4,4%
TOURISME / HÔTELS / RESTAURATION	3,0%	2,9%
BTP	2,9%	2,8%
ENERGIE	0,4%	1,0%
AUTOMOBILE	1,6%	1,4%
INDUSTRIE LOURDE	1,3%	1,2%
UTILITIES	1,2%	1,2%
AUTRES TRANSPORTS	0,7%	0,7%
AUTRES INDUSTRIES	0,5%	0,5%
AUTRES ACTIVITES FINANCIERES (NON BANCAIRES)	1,4%	1,3%
MEDIA / EDITION	0,1%	0,2%
BOIS / PAPIER / EMBALLAGE	0,5%	0,6%
INFORMATIQUE / TECHNOLOGIE	0,1%	0,1%
TELECOM	0,5%	0,7%
ASSURANCE	0,2%	0,2%
MARITIME	0,6%	0,7%
AERONAUTIQUE / AEROSPATIAL	0,0%	0,0%
BANQUES	0,0%	0,0%
TOTAL	100,0%	100,0%

Exposition des prêts et créances

La répartition des prêts et créances dépréciés est présentée dans la note 3 « Risque de crédit » des états financiers consolidés.

II. Coût du risque

Le coût du risque du groupe Crédit Agricole Normandie-Seine et le détail des mouvements impactant le coût du risque est présenté en note 4.9 des états financiers consolidés.

III. Application de la norme IFRS9

III.1. Evaluation du risque de crédit

Afin de prendre en compte toute évolution dans la sphère économique, le Groupe a actualisé ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit pour l'arrêté du deuxième trimestre 2023.

Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus au deuxième trimestre 2023 :

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production sur juin 2023, avec des projections qui se présentent comme suit à l'horizon 2026.

Ces quatre scénarios intègrent des hypothèses différenciées tant sur les effets de la crise covid-19 que sur les effets du conflit russo-ukrainien et ses répercussions sur la sphère économique (inflation en hausse, révision croissance PIB à la baisse).

Premier scénario : Scénario « central »

Le scénario central, **pondéré à 50%**, reste marqué par l'intensification de la guerre russo-ukrainienne et un processus de paix vraisemblablement lointain. Ce scénario prévoit en 2023 une inflation en zone euro en repli mais encore élevée, un très net ralentissement économique et la poursuite du resserrement monétaire

Une inflation en repli mais encore à un niveau élevé en zone euro :

L'inflation en zone euro a atteint son pic en octobre 2022 (+10,6%) et diminue très progressivement depuis, tout en restant encore à un niveau élevé (9,6% au T1-2023). Les difficultés d'approvisionnement se sont réduites depuis l'abandon de la politique zéro Covid chinoise et la re-normalisation du commerce mondial. Des effets de base favorables sur les prix de l'énergie, une baisse des prix de marché de l'énergie début 2023 ainsi qu'un hiver moins rigoureux et des stocks de gaz élevés jouent également un rôle favorablement baissier sur l'inflation. En 2023-2024, les prix de l'énergie restent élevés mais toutefois contenus. Le pétrole ressort respectivement à 98 \$/b et 103 \$/b (en moyenne annuelle), le gaz à 75 €/MWh et 90 €/MWh. Les salaires augmentent plus rapidement qu'à l'accoutumée sans enclencher de boucle prix-salaires pour autant. L'inflation en zone euro (indice des prix à la consommation harmonisé – HCPI) est attendue à 5,9% (en moyenne) en 2023 et 3,7% en fin d'année. En France, le CPI est prévu à 5,4% en moyenne en 2023 et 5,1% en fin d'année. Le bouclier tarifaire a permis à la France de lisser la hausse des prix énergétiques dans le temps mais en contrepartie l'inflation y reflue plus lentement qu'ailleurs.

Cet environnement projette la zone euro dans un régime de croissance faible. Les effets d'offre s'estompent mais la demande domestique freine nettement. Elle est affectée par l'inflation élevée et la réduction des mesures de soutien budgétaire tandis que les taux d'intérêt plus élevés pénalisent les crédits. La rentabilité des entreprises est dégradée sous l'effet combiné de la hausse des coûts de production, des salaires, et d'une moindre demande, ce qui freine quelque peu l'investissement. Le pouvoir d'achat des ménages se replie en raison d'une inflation persistante et de moindres mesures de soutien. Le marché du travail demeure solide mais la croissance de l'emploi ralentit néanmoins.

Les marchés immobiliers, résidentiels et commerciaux, enregistrent des corrections appuyées en lien avec la remontée des taux qui renchérissent les crédits.

La croissance devrait s'avérer très modérée à +0,6% en zone euro en 2023 ainsi qu'en France (+0,6%), la reprise attendue ne s'enclenchant qu'à partir du second semestre et de façon assez limitée.

La lutte contre l'inflation reste la priorité des banques centrales

Les banques centrales continuent de mener une politique monétaire restrictive afin de ralentir significativement l'inflation quitte à ce que la croissance en pâtisse. Elles n'excluent cependant pas l'utilisation d'outils spécifiques pour assurer le refinancement du système bancaire en cas de difficultés.

Aux Etats-Unis, la Fed remonte ses taux de 25 points de base pour porter la fourchette cible à 5,00-5,25% puis maintient ce taux terminal jusqu'à la fin de 2023. Le début du repli des taux est envisagé en 2024 avec 100 pb de baisse progressive tout au long de l'année (25 pb par trimestre). La hausse des taux longs culmine à l'été 2023 avant d'entamer un lent repli au second semestre 2023 se caractérisant par une pentification de la courbe qui s'accroîtra en 2024.

En zone euro, le resserrement monétaire s'intensifie avec un taux de refinancement porté à 4,25% avant l'été et maintenu à ce niveau jusqu'à mi-2024. L'amorce d'une baisse n'interviendra qu'à partir du second semestre 2024 conduisant à un taux de 3,75% à fin 2024. Les taux longs continueront de monter plus fortement sur la partie courte de la courbe des taux (swap 2 ans) d'ici l'été 2023 avec une courbe qui s'aplatit peu à peu. Les spreads des pays « semi-core » ou périphériques ne s'écartent que faiblement en dépit de la hausse des taux et du quantitative tightening. A partir du second semestre 2023 puis en 2024, les taux longs se replient graduellement mais le profil de la courbe des taux reste inversé et les spreads souverains face au Bund se resserrent légèrement.

Deuxième scénario : Scénario « adverse modéré »

Ce scénario, **pondéré à 35%**, intègre un nouveau rebond marqué des prix énergétiques sur une période concentrée entre le second semestre 2022 et le premier semestre 2023.

Déclenchement de la crise : On suppose une reprise sensiblement plus forte de l'activité en Chine comportant une accélération de la consommation, de l'investissement et des exportations. L'activité américaine est également plus dynamique que dans le scénario central. Des conditions climatiques dégradées avec un été 2023 plus chaud et un hiver 2024 plus rigoureux conduisent à une demande d'électricité plus forte. La concurrence entre l'Asie et l'Europe sur la demande de GNL s'intensifie, exerçant une pression sur les prix du pétrole et du gaz, notamment en Europe.

Nouveau choc d'inflation :

Les prix du gaz et du pétrole remontent significativement en Europe comparativement au début de l'année 2023. Les difficultés de l'industrie nucléaire française perdurent et renforcent les tensions sur les prix du gaz qui se répercutent sur les prix de l'électricité. Effet de second tour sur l'inflation qui redevient élevée fin 2023 et début 2024.

Croissance très faible en 2023-2024, avec récession technique

Le rebond des prix énergétiques fragilise de nouveau la production en particulier des secteurs les plus énergivores. La rentabilité des entreprises est écornée par la hausse des coûts et la faiblesse de la demande, conduisant à une stagnation de l'investissement. Le pouvoir d'achat des ménages se replie nettement et l'emploi se tasse comparativement au scénario central. La croissance du PIB de la zone euro est quasi-nulle en moyenne en 2023 et 2024, voire légèrement négative dans certains pays. L'occurrence d'une récession technique semble vraisemblable.

Poursuite du resserrement monétaire par la BCE afin d'endiguer l'inflation

La BCE relève un peu plus son taux de refinancement (+125 pb en 2023) comparativement au scénario central (+75 pb). L'accalmie sur le front de l'inflation en 2024 autorise une baisse limitée de 50 pb.

Le processus de normalisation ne commence véritablement qu'en 2025 et s'étale progressivement jusqu'en 2026. Les taux longs remontent rapidement en 2023 en réaction au choc de prix en amont dont on redoute les conséquences sur le niveau final de l'inflation. Les taux souverains se tendent et les primes de risque souveraines s'élargissent. Avec la baisse de l'inflation, les taux longs se replient nettement en 2024 et poursuivent leur normalisation les deux années suivantes mais restent néanmoins légèrement supérieurs à ceux du scénario central.

Troisième scénario : Scénario « favorable »

Dans ce scénario, **pondéré à 5%**, on suppose une situation conjoncturelle plus favorable en zone euro que dans le scénario central à partir du second semestre 2023. Les prix du pétrole et du gaz sont moins élevés en 2023-2024 en raison d'un contexte climatique plus favorable, d'une sobriété énergétique plus prononcée et d'une moindre concurrence sur le GNL avec l'Asie. Par ailleurs, des plans d'investissement massifs en Europe viennent également soutenir l'activité à partir de 2024.

En zone euro, l'inflation est ramenée à 2,5% en moyenne en 2024 et autour de 2% en 2025-2026. Les anticipations des ménages et des entreprises se redressent sous l'effet d'une amélioration du pouvoir d'achat et de la consommation qui s'accompagne d'une plus grande mobilisation du surplus d'épargne accumulé en 2020-2021. L'amélioration de la confiance, la baisse des coûts énergétiques et les mesures de stimulation de l'investissement public et privé conduisent à une reprise des dépenses d'investissement à partir de 2024.

Evolutions financières

La BCE amorce une timide baisse des taux directeurs fin 2023 et poursuit sur une baisse plus marquée en 2024. Les taux longs se replient fin 2023 anticipant le repli de l'inflation et des taux directeurs. Les taux Bund et swap 10 ans s'orientent graduellement à la baisse pour s'établir à des niveaux légèrement plus bas que dans le scénario central. Les spreads français et italiens sont un peu plus modérés que dans le central. La Bourse et les marchés immobiliers demeurent bien orientés.

Quatrième scénario : Scénario « adverse sévère » (stress budgétaire), pondéré à 10%

Nouveau cumul de chocs en 2023 : La guerre russo-ukrainienne s'enlise et les sanctions envers la Russie se durcissent (arrêt total des importations de pétrole et réduction massive des importations de gaz). Le soutien plus appuyé de la Chine à la Russie pousse les Etats-Unis et la zone euro à des sanctions envers l'empire du Milieu (embargo sur des produits de haute technologie) qui répond par des rétorsions commerciales. De surcroît, l'hiver est très rigoureux en 2023 pénalisant le secteur agricole et agro-alimentaire. Par ailleurs, la France connaît une crise spécifique, avec de fortes contestations face à certaines réformes (réforme des retraites, financement de la transition énergétique par une plus grande imposition) et des conflits sociaux très marqués du type crise des gilets jaunes resurgissent, bloquant le pays. Une crise politique secoue également l'Italie avec la victoire d'une coalition de droite en 2023 qui remet en cause les traités européens, engageant un bras de fer avec la commission européenne.

Choc inflationniste persistant en 2023 : les tensions sur les prix énergétiques perdurent et s'intensifient tant sur le pétrole que le gaz. L'Europe ne parvient pas à compenser totalement l'offre manquante de gaz par une plus grande sobriété et/ou l'accès à d'autres fournisseurs, si ce n'est à prix beaucoup plus élevé (flambée des prix du gaz). Les prix alimentaires sont également sous fortes tensions. Le processus inflationniste à l'œuvre en 2022 dans le « central » se répète en 2023 dans ce scénario de « stress ». L'inflation est très élevée en 2023 en zone euro, autour de 8% en moyenne, et du même ordre en France.

Faible réponse budgétaire : les Etats européens réagissent avec des mesures de soutien plus limitées à ce nouveau choc d'inflation (souhait d'éviter de nouveaux écarts budgétaires) et n'apportent pas de réponse mutualisée (type plan de relance européen). En France, le bouclier tarifaire est assez nettement réduit et davantage ciblé.

Réponse vigoureuse des banques centrales et fortes tensions sur les taux à long terme

La Fed et la BCE poursuivent leur resserrement monétaire en 2023 de façon plus accentuée que dans le scénario central face à une inflation plus élevée et plus durable. La BCE relève ses taux assez nettement en 2023 (dépôt à 2,75% et refi à 3,25% fin 2023). Les taux longs remontent plus énergiquement face au risque d'une spirale inflationniste (taux de swap 10 ans à 3,25% et Bund à 2,75%). Les spreads France et Italie s'élargissent plus significativement en 2023 en raison des craintes sur la soutenabilité de la dette et des crises spécifiques dans ces deux pays (spread OAT Bund à 185 bp et BTP Bund à 360 bp).

Récession en zone euro en 2023

L'accumulation des chocs (production pénalisée par la hausse des coûts, perturbation des chaînes de valeur et pénuries dans certains secteurs, recul des profits des entreprises et du pouvoir d'achat des ménages) conduit la zone euro en récession en 2023 (recul du PIB de 1,5%) avec une remontée marquée du taux de chômage de la zone. Les marchés boursiers enregistrent des replis conséquents (-35% sur le CAC en 2023) et l'immobilier résidentiel se contracte (entre -10% et -20% en cumul sur trois ans) tandis que l'immobilier commercial est frappé plus durement (-30% en cumulé) en France et en Italie en raison de la forte remontée des taux et de la récession à l'œuvre.

Par hypothèse, le stress est concentré sur l'année 2023 et une reprise graduelle se met en place en 2024-2025 avec « normalisation » en fin de période.

Une accalmie sur le conflit ukrainien, une baisse des prix énergétiques et une baisse des taux d'intérêt permettent d'améliorer les perspectives de croissance de 2024 et 2025, d'autant que la politique budgétaire se fait de nouveau plus souple pour endiguer la spirale récessive.

Focus sur l'évolution des principales variables macroéconomiques dans les 4 scénarios :

	Réf.	Scénario central					Adverse modéré				Stress budgétaire				Favorable			
	2022	2023	2024	2025	2026	2023	2024	2025	2026	2023	2024	2025	2026	2023	2024	2025	2026	
PIB – zone euro	3,5	0,6	1,2	1,1	1,1	-0,2	-0,1	1,1	1,2	-1,5	1,7	1,6	1,3	0,8	1,9	1,6	1,4	
Taux Chômage – zone euro	6,8	6,9	7,0	6,9	6,9	7,2	7,5	7,3	7,2	8,1	7,7	7,5	7,4	6,8	6,7	6,4	6,3	
Taux inflation – zone euro	8,4	5,9	3,2	2,3	2,2	7,2	4,1	2,5	2,0	8,0	2,4	1,8	1,8	5,4	2,5	2,0	1,8	
PIB - France	2,6	0,6	1,1	1,2	1,0	0,1	-0,1	1,0	1,4	-1,6	2,0	1,8	1,4	1,0	2,4	2,4	2,1	
Taux Chômage - France	7,3	7,5	7,7	8,0	8,0	7,9	8,3	8,5	8,3	8,6	8,9	8,2	8,0	7,2	7,0	6,7	6,5	
Taux inflation - France	5,2	5,4	3,2	2,3	2,0	6,4	4,7	2,4	1,8	7,5	1,5	1,6	1,6	4,7	2,6	1,9	1,6	
OAT 10 ans	3,1	3,3	3,0	2,8	2,6	4,1	3,3	3,0	2,8	4,6	2,0	1,8	1,8	3,1	2,7	2,5	2,3	

Analyse de sensibilité des scénarios macro-économiques dans le calcul des provisions IFRS 9 (ECL Stage 1 et 2) sur la base des paramètres centraux :

Le scénario central est actuellement pondéré à 50% pour le calcul des ECL IFRS 9 centraux du deuxième trimestre 2023.

La sensibilité sur les ECL définis selon les paramètres centraux peut faire l'objet d'ajustements au titre des forward looking locaux qui, le cas échéant, pourraient la réduire ou l'augmenter.

Au niveau local, le Crédit Agricole Normandie-Seine applique des stress sur 5 secteurs (Habitat Longue Durée, Corporate, Habitat locatif, Agriculture et Professionnels), calibrés à partir de la base historique des défauts. Le niveau de stress à appliquer sur chacun des secteurs est obtenu à partir de l'évolution d'indicateurs propres à chacun d'eux. Les évolutions du forward looking sont présentées semestriellement à la gouvernance.

À fin juin 2023, en intégrant les forward looking locaux, les provisions bucket 1 / bucket 2 d'une part (provisionnement des actifs clientèles sains) et les provisions Stage 3 d'autre part (provisionnement

pour risques avérés) ont représenté respectivement 66% et 34% des stocks de couverture sur le périmètre du Crédit Agricole Normandie-Seine.

À fin juin 2023, les dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions s'élèvent à 12,1 millions vs 14,8 millions au 30 juin 2022 dont 5,6 millions sur les buckets 1 et 2.

Critères retenus dans l'appréciation d'une disparition de dégradation significative du risque de crédit

Ils sont symétriques à ceux déterminant l'entrée dans le stage 2. Dans le cas où celle-ci a été déclenchée par une restructuration pour difficulté financière, la disparition de la dégradation significative implique l'application d'une période probatoire suivant les modalités décrites dans les annexes aux états financiers (cf. note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers" du Rapport financier annuel 2022 de Crédit Agricole Normandie-Seine) décrivant les conditions de sortie d'une situation de restructuration pour cause de difficultés financières.

III.2. Evolution des ECL

L'évolution de la structure des encours et des ECL au cours de la période est détaillée dans la partie 3.1 des comptes consolidés au 30 Juin 2023.

Les commentaires ci-dessous portent sur le périmètre des actifs financiers au coût amorti (prêts et créances sur la clientèle) qui représente environ 90% des corrections de valeurs pour pertes.

Structure des encours

La dynamique de crédit est toujours forte au sein du Crédit Agricole Normandie-Seine et les encours ont progressé de 4,3% sur un an et atteignent les 17,1 milliards d'euros.

Depuis le début d'année, la structure des portefeuilles a légèrement évolué à la faveur de stress locaux, des évolutions de rating avec un poids des contrats en stage 2 plus important. Avec une hausse de 52 millions, les encours sur le stage 2 représentent désormais 7,27% vs 7,14% fin 2022 des encours. Par ailleurs, avec une dynamique de crédit toujours forte, les encours en stage 1 ont progressé de 317 millions sur le semestre, avec un poids des encours en stage 1 désormais de 92,73% vs 92,86% fin 2022 des encours.

Les encours en défaut (bucket 3) sont en hausse sur les clientèles professionnelles et corporate (203 millions vs 195 millions fin 2022).

Evolution des ECL

Les ECL du portefeuille des contreparties les mieux notées (bucket 1) ont légèrement baissé de 1,6% en lien avec une moindre croissance des encours. Le taux de couverture s'établit à 0,40% vs 0,42%.

Les ECL du portefeuille en bucket 2 sont en hausse en lien avec les stress locaux. Avec l'effet des derniers macro scénarios, la hausse des ECL en bucket 2 s'établit à 7,8%, légèrement supérieure à la hausse de l'assiette, conduisant à une légère hausse du taux de couverture : 6,54% vs 6,29%. Les ECL des portefeuilles en bucket 1 et 2 sont globalement en augmentation dans le cadre de notre politique d'anticipation prudente des risques futurs.

Le taux de couverture des créances dépréciées (bucket 3) s'inscrit en baisse sur le Crédit Agricole Normandie-Seine (43,9% vs 46,7% fin 2022), les ECL sur Bucket 3 sont relativement stables (-0,8 M€) sur le 1er semestre car il n'y a pas de dégradation des portefeuilles, ni de nécessité à des renforcements de couvertures sur des dossiers déjà en défaut.

2. Risques de marché

Le dispositif d'encadrement et de suivi du risque de marché est décrit dans le rapport financier annuel 2022 de Crédit Agricole Normandie-Seine.

Principales évolutions :

Gestion du risque

L'organisation du dispositif de contrôle des risques de marché ainsi que les méthodologies de mesure de VaR n'ont pas subi d'évolution majeure au cours du premier semestre 2023.

Exposition :

VaR

La VaR du portefeuille de placement est calculée mensuellement et présentée au Comité financier. Au premier semestre 2023, la VaR (99%, 1 an) moyenne s'établit à 42 millions d'euros, en hausse de 11 millions d'euros par rapport au second semestre de l'année 2022.

Résultats mensuels du S1 2023 en VaR (99%, 1 an) :

VaR (99%, 1 an)	
Janv-23	51 M€
Fév-23	48,2 M€
Mars-23	50 M€
Avril-23	42,9 M€
Mai-23	33,7 M€
juin-23	26,5 M€

3. Gestion de bilan

Le dispositif d'encadrement et de suivi de la gestion du bilan est décrit dans le rapport financier annuel 2022 de Crédit Agricole Normandie-Seine.

Ratios réglementaires

Depuis le mois de mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) définis par l'EBA (*European Banking Authority*). Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, *High Quality Liquid Assets*) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100% à compter du 1er janvier 2018.

Le ratios LCR moyen sur 12 mois de Crédit Agricole Normandie-Seine s'élève à 183% à fin juin 2023.

Par ailleurs, depuis le 28 juin 2021, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du *Net Stable Funding Ratio* (NSFR) définis par l'EBA (*European Banking Authority*). Le NSFR a pour objectif de garantir que l'établissement dispose de suffisamment de ressources dites « stables » (i.e. de maturité initiale supérieure à 1 an) pour financer ses actifs à moyen/long-terme.

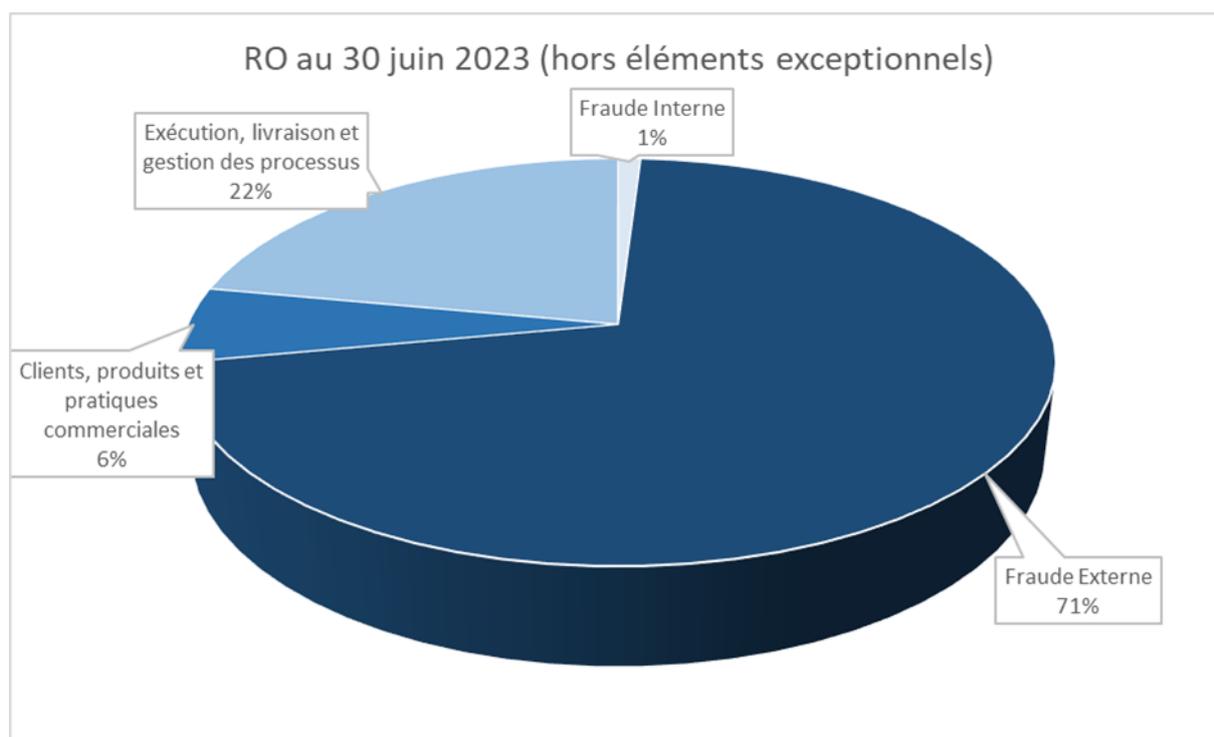
Le ratio NSFR fin de période au 30 juin 2023 de Crédit Agricole Normandie-Seine s'élève à 107,2%.

4. Risques opérationnels

Les dispositifs de gestion et de surveillance des risques opérationnels sont décrits au sein du Rapport financier annuel 2022 de la Caisse régionale de Crédit Agricole Normandie-seine.

La partie « 2.8.III. Exposition » du chapitre 5, relative à la répartition par catégorie de risque bâloise des pertes opérationnelles et des emplois pondérés, a fait l'objet d'une mise à jour présentée ci-dessous :

Répartition des pertes opérationnelles par catégorie de risques bâloise (2021 à JUIN 2023)



S'agissant du seuil réglementaire d'incident significatif (0,5% des fonds propres), le Conseil d'administration du 31 mars 2023 a validé son montant à 7,5 millions d'euros.

Le résultat par catégories Bâloises de la mesure des pertes opérationnelles (risques opérationnels purs et risques frontières crédits en montants nets), comptabilisées entre le 1^{er} janvier 2023 et le 30 juin 2023 est impacté par la reprise de la provision (1.236 K€) en lien avec la décision de la Cour de Cassation du 28/06/2023 (rejet du pourvoi de l'Autorité de la Concurrence). En conséquence, le coût du Risque opérationnel du 1^{er} semestre 2023 est minoré de 1.236 K€ sur la catégorie « Clients, produits et pratiques commerciales ».

Après retraitement de cet élément exceptionnel, les pertes opérationnelles par catégorie bâloise se répartissent comme suit : 71% pour la « Fraude externe », 22% pour l'« Exécution, livraison et Gestion de processus », 6% pour les « Clients, produits et pratiques commerciales » et 1% pour la « Fraude interne ».

La fraude externe est concentrée principalement sur 2 natures d'incidents : fraude monétique (35% de la catégorie, soit 556 K€), vol / pertes / Escroquerie (33% de la catégorie, soit 515 K€).

La catégorie « Exécution, livraison et gestion des processus » est particulièrement impactée par les défaillances dans le suivi ou la gestion des garanties (51% de la catégorie, soit 253 K€) et par le défaut de suivi dans la gestion, défaut de traitement ou défaut de livraison (34% de la catégorie, soit 166K€).

Les autres natures d'incidents n'appellent pas de commentaires.

En montants nets, 42 K€ ont été collectés au titre du risque opérationnel pur net, soit 0,02% du PNB et 946 K€ au titre du risque frontière crédit, soit 0,47% du PNB au 30/06/2023. Après neutralisation de l'élément exceptionnel en lien avec la décision de la Cour de Cassation, 1.278 K€ ont été collectés au titre du RO pur net, soit 0,63% du PNB.

5. Risques juridiques

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours au sein de Crédit Agricole Normandie-Seine et de ses filiales consolidées par intégration globale sont décrites dans le rapport de gestion du Rapport financier annuel pour l'exercice 2022. Les dossiers ci-après évoqués sont ceux qui sont nés ou ont connu une évolution après le 15/03/2023, date du dépôt auprès de l'AMF du Rapport financier annuel. Sont aussi évoqués des dossiers en cours qui n'ont pas fait l'objet d'évolution depuis cette date.

Les risques juridiques en cours au 30 juin 2023 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine de Crédit Agricole Normandie-Seine ont fait l'objet de provisions qui correspondent à la meilleure estimation par la Direction générale sur la base des informations dont elle dispose. Elles sont mentionnées à la note 6.14 des états financiers.

A ce jour, à la connaissance de Crédit Agricole Normandie-Seine, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

Par ailleurs, comme indiqué dans son communiqué du 30 mai 2017, le Crédit Agricole Normandie-Seine a été assignée par des porteurs de CCI en vue d'obtenir le rachat de leurs titres. Cette action est initiée par l'Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM). La partie adverse a évalué sa demande à 129,7 M€. Le Tribunal Judiciaire d'Aix en Provence dans sa décision du 12 avril 2021 a rejeté la demande de ces porteurs et les a condamnés solidairement aux dépens ainsi qu'à l'indemnisation du Crédit Agricole Normandie-Seine. Cette décision correspond à l'analyse faite par le Crédit Agricole Normandie-Seine sur l'absence de fondement de cette action. Elle a toutefois fait l'objet d'appel de la part de la partie adverse.

6. Risques de non-conformité

La prévention et le contrôle des risques de non-conformité sont traités au sein du Rapport financier annuel 2022 en partie 5.3, partie 9.

COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES
AU 30 JUIN 2023

(Ayant fait l'objet d'un examen limité)

**Examinés par le Conseil d'administration du Crédit Agricole Normandie-Seine en date
du 28 juillet 2023.**

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie Seine Société coopérative à capital variable
agrée en tant qu'établissement de crédit

Siège social : Cité de l'Agriculture, Chemin de la Bretèque 76230 BOIS-GUILLAUME – RCS ROUEN
433 786 738

Société de courtage d'assurance immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 07 025 320. Titulaire
de la carte professionnelle Transaction, Gestion immobilière et syndic numéro CPI 7606 2020
000 045 179 délivrée par la CCI de Rouen, bénéficiant de la Garantie financière et Assurance
Responsabilité Civile Professionnelle délivrée par CAMCA 53 rue de la Boétie 75008 PARIS

SOMMAIRE

<u>CADRE GENERAL</u>	49
<u>PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE</u>	49
<u>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES</u>	50
<u>COMPTE DE RESULTAT</u>	50
<u>RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</u>	51
<u>BILAN ACTIF</u>	52
<u>BILAN PASSIF</u>	53
<u>TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES</u>	54
<u>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE</u>	55
<u>NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES</u>	57
<u>1</u> <u>PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISEES</u>	57
<u>2</u> <u>PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE</u>	58
✓ <u>2.1</u> <u>Principales opérations de structure</u>	58
✓ <u>2.2</u> <u>Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2023</u>	58
✓ <u>2.3</u> <u>Autres événements significatifs de la période</u>	59
<u>3</u> <u>RISQUE DE CREDIT ET OPERATIONS DE COUVERTURE</u>	60
✓ <u>3.1</u> <u>Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période</u>	60
✓ <u>3.2</u> <u>Expositions au risque souverain</u>	67
✓ <u>3.3</u> <u>Comptabilité de couverture</u>	68
<u>4</u> <u>NOTES RELATIVES AU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</u>	70
✓ <u>4.1</u> <u>Produits et charges d'intérêts</u>	70
✓ <u>4.2</u> <u>Produits et charges de commissions</u>	71
✓ <u>4.3</u> <u>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</u>	71
✓ <u>4.4</u> <u>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</u>	72
✓ <u>4.5</u> <u>Produits (charges) nets des autres activités</u>	72
✓ <u>4.6</u> <u>Charges générales d'exploitation</u>	73
✓ <u>4.7</u> <u>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</u>	73
✓ <u>4.8</u> <u>Coût du risque</u>	74
✓ <u>4.9</u> <u>Gains ou pertes nets sur autres actifs</u>	75
✓ <u>4.10</u> <u>Impôts</u>	75

✓	<u>4.11</u>	<u>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</u>	77
5		INFORMATIONS SECTORIELLES	78
6		NOTES RELATIVES AU BILAN	78
✓	<u>6.1</u>	<u>Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat</u>	78
✓	<u>6.2</u>	<u>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</u>	78
✓	<u>6.3</u>	<u>Actifs financiers au coût amorti</u>	80
✓	<u>6.4</u>	<u>Passifs financiers au coût amorti</u>	82
✓	<u>6.5</u>	<u>Immeubles de placement</u>	83
✓	<u>6.6</u>	<u>Provisions</u>	83
✓	<u>6.7</u>	<u>Capitaux propres</u>	86
7		ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES	87
8		RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS	89
9		JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET INFORMATIONS DIVERSES	90
✓	<u>9.1</u>	<u>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur</u>	90
✓	<u>9.2</u>	<u>Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3</u>	93
✓	<u>9.3</u>	<u>Réformes des indices de référence</u>	96
10		PARTIES LIEES	100
11		ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS AU 30 JUIN 2023	103

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

Le Crédit Agricole Normandie-Seine est une société coopérative à capital variable régie par les articles L.512-20 et suivants du Code monétaire et financier et la loi n°47-1775 du 10/09/1947 portant statut de la coopération.

Son siège social est situé, Cité de l'Agriculture, chemin de la Bretèque, 76230 Bois-Guillaume. Elle est inscrite au registre du commerce de Rouen sous le numéro 433 786 738, code NAF 6419Z.

Le Crédit Agricole Normandie-Seine a émis des CCI (Certificats Coopératifs d'Investissement), qui sont cotés sur le marché EUROLIST - Compartiment C (code ISIN : FR0000044364).

Sont affiliées au Crédit Agricole Normandie-Seine, 71 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes du Crédit Agricole Normandie-Seine seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales.

L'Entité consolidante " Crédit Agricole Normandie-Seine " est ainsi constituée de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine et des 71 Caisses locales entrant dans le périmètre de consolidation.

Les comptes consolidés intègrent également les Fonds dédiés " Force Profile 20 ", " Normandie-Seine AGIR " ainsi que les filiales " CA'Normandie-Seine Participation ", " CA'Normandie-Seine Energie " et " CA'Normandie-Seine Foncière ", et les trois Sociétés Techniques de Titrisation (STT), représentant la quote-part de la Caisse Régionale dans les Fonds Communs de Titrisation (FCT) " Crédit Agricole Habitat 2019 ", "FCT Crédit Agricole Habitat 2020 " et "FCT Crédit Agricole Habitat 2022 " créés lors des titrisations initiées par le groupe en 2019, 2020 et 2022.

Le Crédit Agricole Normandie-Seine est agréé, avec l'ensemble des Caisses locales qui lui sont affiliées, en qualité de banque mutualiste ou coopérative, avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Il est de ce fait soumis à la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Le Crédit Agricole Normandie-Seine fait partie du périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2023	30/06/2022
Intérêts et produits assimilés	4.1	289 050	161 647
Intérêts et charges assimilées	4.1	(222 389)	(58 534)
Commissions (produits)	4.2	108 295	101 024
Commissions (charges)	4.2	(22 694)	(22 513)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	6 165	(10 578)
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		(607)	2 094
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		6 772	(12 672)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	40 758	34 210
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>		16	(1 748)
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		40 742	35 958
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Produit net des activités d'assurance		-	-
Produits des activités d'assurance		-	-
Charges afférentes aux activités d'assurance		-	-
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus		-	-
Produits et charges financiers d'assurance		-	-
Produits et charges financiers afférents aux contrats de réassurance		-	-
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance		-	-
Produits des autres activités	4.5	18 399	1 826
Charges des autres activités	4.5	(13 456)	(1 707)
Produit net bancaire		204 128	205 375
Charges générales d'exploitation	4.6	(124 156)	(118 981)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.7	(8 882)	(8 315)
Résultat brut d'exploitation		71 090	78 079
Coût du risque	4.8	(13 075)	(15 761)
Résultat d'exploitation		58 015	62 318
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	185	162
Variations de valeur des écarts d'acquisition		-	-
Résultat avant impôt		58 200	62 480
Impôts sur les bénéfices	4.10	(5 162)	(7 886)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées		-	-
Résultat net		53 038	54 594
Participations ne donnant pas le contrôle		1	(4)
Résultat net part du Groupe		53 037	54 598

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	30/06/2023	30/06/2022
Résultat net		53 038	54 594
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.11	-	5 101
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre (1)	4.11	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	4.11	15 350	(122)
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	4.11	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	15 350	4 979
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	(465)	(1 317)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	4.11	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4.11	14 885	3 662
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.11	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.11	31	(41)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.11	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables	4.11	-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres	4.11	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	31	(41)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	(8)	12
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	4.11	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.11	23	(29)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.11	14 908	3 633
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		67 946	58 227
Dont part du Groupe		67 945	58 231
Dont participations ne donnant pas le contrôle		1	(4)
(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables	4.11	(21)	-

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2023	31/12/2022
Caisse, banques centrales		82 683	76 491
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	389 625	516 344
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		17 577	24 472
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		372 048	491 872
Instruments dérivés de couverture		375 087	409 846
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3-6.2	1 442 126	1 407 894
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		31 581	31 929
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		1 410 545	1 375 965
Actifs financiers au coût amorti	3-6.3	22 237 276	21 504 460
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		4 675 168	4 314 300
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		16 796 722	16 575 633
<i>Titres de dettes</i>		765 386	614 527
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(302 109)	(330 675)
Actifs d'impôts courants et différés		55 687	60 128
Comptes de régularisation et actifs divers		197 913	202 410
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées		-	-
Contrats d'assurance émis - Actif		-	-
Contrats de réassurance détenus - Actif		-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence		-	-
Immeubles de placement	6.5	5 722	5 776
Immobilisations corporelles		214 706	205 141
Immobilisations incorporelles		878	11
Ecarts d'acquisition		-	-
Total de l'Actif		24 699 594	24 057 826

BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	30/06/2023	31/12/2022
Banques centrales		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	16 949	23 752
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		16 949	23 752
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		-	-
Instruments dérivés de couverture		164 913	177 446
Passifs financiers au coût amorti	6.4	21 383 581	20 719 294
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>		13 450 125	13 288 875
<i>Dettes envers la clientèle</i>		7 086 394	6 729 411
<i>Dettes représentées par un titre</i>		847 062	701 008
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(159 891)	(169 130)
Passifs d'impôts courants et différés		7 438	1 443
Comptes de régularisation et passifs divers		499 514	566 670
Dettes liées aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées		-	-
Contrats d'assurance émis - Passif		-	-
Contrats de réassurance détenus - Passif		-	-
Provisions	6.6	34 591	39 435
Dettes subordonnées		-	-
Total dettes		21 947 095	21 358 910

Capitaux propres	2 752 499	2 698 916
Capitaux propres part du Groupe	2 752 333	2 698 751
Capital et réserves liées	361 758	362 168
Réserves consolidées	2 039 201	1 971 415
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	298 337	283 429
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées	-	-
Résultat de l'exercice	53 037	81 740
Participations ne donnant pas le contrôle	166	165
Total du passif	24 699 594	24 057 826

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2023	30/06/2022
Résultat avant impôt		58 200	62 480
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		8 882	8 316
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6.7	-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		12 522	5 716
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		-	-
Résultat net des activités d'investissement		(185)	(162)
Résultat net des activités de financement		1 491	85
Autres mouvements		(1 038)	17 963
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements		21 672	31 918
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		(1 266 019)	463 363
Flux liés aux opérations avec la clientèle		111 170	(308 975)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		146 291	(897 830)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		(65 361)	173 903
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence		-	-
Impôts versés		4 766	(12 052)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		(1 069 153)	(581 591)
Flux provenant des activités abandonnées		-	-
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)		(989 281)	(487 193)
Flux liés aux participations (1)		(54 932)	(1 544)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(18 524)	(10 276)
Flux provenant des activités abandonnées		-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)		(73 456)	(11 820)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)		45 068	(5 222)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)		(34 618)	20 250
Flux provenant des activités abandonnées		-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		10 450	15 028
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		-	-
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)		(1 052 287)	(483 985)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		2 017 328	2 184 893
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		76 491	73 780
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		1 940 837	2 111 113
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		965 538	1 700 912
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		82 683	74 072
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		882 855	1 626 840
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE		(1 051 790)	(483 981)

* Composé du solde net du poste "Caisse, banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées)

** Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.3 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.4 (hors intérêts courus)

(1) Flux liés aux participations : Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période".

Au cours du premier semestre 2023, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de Crédit Agricole Normandie-Seine s'élève à 54 932 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes :

- 19 941 milliers d'euros pour le Crédit Agricole Normandie-Seine portant notamment sur les principales opérations suivantes :

- o Augmentation du capital de la société CA'NSF : - 20 000 milliers d'euros
- o Fusion de l'entité SACICAP Eure et Dieppe + 21 milliers d'euros avec la société Logicap: - 21 milliers d'euros
- o Versement du restant à libérer sur le capital de la société Sacam Immobilier : - 327 milliers d'euros
- o Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) de NSI H dans la CR, récupération des DAV : + 386 milliers d'euros

- 49 491 milliers d'euros pour Normandie Seine Alternative Performance portant sur la liquidation de ce fond

+ 20 000 milliers d'euros pour le CA'Normandie Seine Foncière suite à une augmentation de capital

+ 597 milliers d'euros pour Normandie Seine Immobilier Immobilier portant sur les transferts des DAV intégrant les mouvements de la fusion avec TINS et la Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) avec la Caisse Régionale

- 5 500 milliers d'euros pour CA'Normandie Seine Participation portant notamment sur les principales opérations suivantes :

- o Augmentation du capital de la société Greenbig : - 1 000 milliers d'euros
- o Augmentation du capital de la société Selfee : - 3 500 milliers d'euros
- o Augmentation du capital de la société Cleyrop : - 1 000 milliers d'euros

(2) Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires : Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par Crédit Agricole Normandie-Seine à ses actionnaires, à hauteur de (1 3939) milliers d'euros pour le premier semestre 2023 , ainsi que les flux résultant des diminutions du nombre de parts sociales des Caisses Locales soit - 523 milliers d'euros.

(3) Autres flux nets de trésorerie provenant des flux liés aux opérations de financement : Au 30 juin 2023, le montant est constitué principalement de - 33 736 milliers d'euros correspondant à la variation des emprunts obligataires issus des opérations de titrisation dans la Caisse Régionale et de - 804 milliers d'euros de dettes locatives IFRS16 pour la Caisse Régionale.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES

1 Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées

Les comptes consolidés intermédiaires résumés du Crédit Agricole Normandie-Seine au 30 juin 2023 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le Crédit Agricole Normandie-Seine pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2022 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés du Crédit Agricole Normandie-Seine au 30 juin 2023 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire. Le Groupe Crédit Agricole a fait le choix de présenter en conformité avec la norme IAS 34.8, les états financiers liés au résultat et au tableau de flux de trésorerie avec une période comparative limitée au semestre N-1 afin d'en simplifier la lecture.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2023 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2023.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Effet significatif dans le Groupe
IAS 1 Informations à fournir sur les méthodes comptables	1 ^{er} janvier 2023	Non
IAS 8 Définition des estimations comptables	1 ^{er} janvier 2023	Non
IAS 12 Impôt différé lié aux actifs et passifs découlant d'une même transaction	1 ^{er} janvier 2023	Non

Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Principales opérations de structure

Conformément à IFRS 3, la juste valeur provisoire des actifs et passifs acquis peut être ajustée afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition pendant la période d'évaluation qui ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition. Par conséquent les écarts d'acquisition présentés dans ce paragraphe peuvent faire l'objet d'ajustements ultérieurs dans ce délai.

FCT Crédit Agricole Habitat 2023

Au 30/06/2023, l'entité FCT Crédit Agricole Habitat 2018 est sortie du périmètre, l'opération de titrisation émise sur le marché, ayant été débouclée par anticipation le 27 avril 2023 pour un montant total de 1,150 milliards d'euros au niveau Groupe.

Au 30 juin 2023, le Crédit Agricole Normandie-Seine ayant participé aux opérations de titrisation Crédit Agricole Habitat a consolidé ses quotes-parts (analyse par silo) de chacun des FCT, le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées au FCT.

Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2023

Les états financiers consolidés incluent les comptes du Crédit Agricole Normandie-Seine et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, le Crédit Agricole Normandie-Seine dispose d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, hormis ceux présentant un caractère non significatif par rapport à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

Le périmètre de consolidation du Crédit Agricole Normandie-Seine n'a pas fait l'objet de variation significative par rapport au périmètre de consolidation du 31 décembre 2022 à l'exception des éléments suivants :

Evolution du périmètre ayant conduit à une modification du périmètre ou de méthode de consolidation :

Périmètre de consolidation de l'Crédit Agricole Normandie-Seine	Méthode de consolidation (1)	Modification de périmètre (2)	Implantation	Siège social (si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle (3)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2023	31/12/2022	30/06/2023	31/12/2022
NSE	IG	E2	France		F	100%		100%	
N S Alternative Performance	IG	S1	France		ESC	0%	99,99%	0%	99,99%
FCT 2018	IG	S1	France		OC	0%	100,00%	0%	100,00%
Normandie-Seine Immobilier	IG	S4	France		F	0%	100,00%	0%	100,00%

(1) Méthode de consolidation

Intégration globale
Mise en équivalence
Juste valeur

(2) Modification de périmètre

Entrée dans le périmètre
Franchissement de seuil
Création
Acquisition (dont les prises de contrôle)
Sortie de périmètre
Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle
Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif
Fusion absorption
Transmission Universelle du Patrimoine
Divers
Changement de dénomination sociale
Modification de mode de consolidation
Entité nouvellement présentée dans la note de périmètre
Entité en IFRS 5

(3) Type d'entité et nature du contrôle

Filiale
Succursale
Entité structurée contrôlée
Co-entreprise
Co-entreprises structurées
Opération en commun
Entreprise associée
Entreprise associée structurée

Autres événements significatifs de la période

Impacts liés aux opérations militaires en Ukraine

Le Crédit Agricole Normandie-Seine est exposée au risque pays, c'est-à-dire au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays dans lequel elle exerce ses activités, affectent ses intérêts financiers. Un changement significatif de l'environnement politique ou macroéconomique pourrait la contraindre à enregistrer des charges additionnelles ou à subir des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers.

Le Crédit Agricole Normandie-Seine n'a pas d'exposition au risque pays sur l'Ukraine et la Russie au 30 juin 2023.

Pilier 2 - Globe

De nouvelles règles fiscales internationales ont été établies par l'OCDE, visant à soumettre les grands groupes internationaux à une imposition complémentaire lorsque le Taux Effectif d'Impôt (TEI) d'une juridiction dans laquelle ils sont implantés est inférieur à 15%. L'objet de ces règles est de lutter contre la concurrence entre Etats fondée sur le taux d'imposition.

Ces règles devront être transposées par les différents Etats.

A ce jour, au sein de l'UE, une Directive européenne a été adoptée fin 2022 (en cours de transposition dans les pays) et prévoit l'exercice 2024 comme premier exercice d'application des règles GloBE dans l'UE. A ce stade, l'information n'est pas raisonnablement estimable ; des travaux de recensement sont initiés au sein du Groupe. Il en découlera s'il y a lieu la comptabilisation d'un impôt complémentaire GloBE dans les comptes du Groupe en 2024.

Risque de crédit et opérations de couverture

Cf. Rapport de gestion chapitre " Facteurs de risques "

Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Au 31 décembre 2022	612 219	(304)	3 021	(409)	-	-	615 240	(713)	614 527
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Stage 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	612 219	(304)	3 021	(409)	-	-	615 240	(713)	614 527
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	150 861	(34)	(12)	44	-	-	150 849	10	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (1)	175 072	(67)	-	-	-	-	175 072	(67)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(24 211)	33	(12)	11	-	-	(24 223)	44	
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	-	-	33	-	-	-	33	
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	763 080	(338)	3 009	(365)	-	-	766 089	(703)	765 386
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 30 juin 2023	763 080	(338)	3 009	(365)	-	-	766 089	(703)	765 386
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Au 31 décembre 2022	365 090	(1)	-	-	-	-	365 090	(1)	365 089
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Stage 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	365 090	(1)	-	-	-	-	365 090	(1)	365 089
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(57 951)	-	-	-	-	-	(57 951)	-	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination, ... (1)	87	(1)	-	-	-	-	87	(1)	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(8 933)	1	-	-	-	-	(8 933)	1	-
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	(49 105)	-	-	-	-	-	(49 105)	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	307 139	(1)	-	-	-	-	307 139	(1)	307 138
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (2)	(213 111)	-	-	-	-	-	(213 111)	-	-
Au 30 juin 2023	94 028	(1)	-	-	-	-	94 028	(1)	94 027
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(2) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

0

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Au 31 décembre 2022	15 373 895	(63 940)	1 241 871	(75 730)	192 351	(92 814)	16 808 117	(232 484)	16 575 633
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	(140 767)	(9 790)	118 418	13 580	22 349	(7 209)	-	(3 419)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(581 514)	4 240	581 514	(12 640)			-	(8 400)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	449 633	(14 130)	(449 633)	24 982			-	10 852	
Transferts vers Stage 3 (1)	(11 809)	152	(18 892)	1 710	30 701	(8 641)	-	(6 779)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	2 923	(52)	5 429	(472)	(8 352)	1 432	-	908	
Total après transferts	15 233 128	(73 730)	1 360 289	(62 150)	214 700	(100 023)	16 808 117	(235 903)	16 572 214
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	319 893	10 832	(79 322)	(26 639)	(21 762)	7 663	218 809	(8 144)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination, ... (2)	1 778 316	(11 670)	56 386	(8 070)			1 834 702	(19 740)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(1 427 510)	7 078	(135 708)	9 378	(16 809)	8 973	(1 580 027)	25 429	
Passages à perte					(4 953)	4 259	(4 953)	4 259	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	(61)	(1)	-	-	-	51	(61)	50	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		15 425		(27 947)		(6 218)		(18 740)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-	-	-		-		-	
Variations de périmètre	(6 070)	-	-	-	-	-	(6 070)	-	
Autres	(24 782)	-	-	-	-	598	(24 782)	598	
Total	15 553 021	(62 898)	1 280 967	(88 789)	192 938	(92 360)	17 026 926	(244 047)	16 782 879
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	4 493		(267)		9 617		13 843		
Au 30 juin 2023 (4)	15 557 514	(62 898)	1 280 700	(88 789)	202 555	(92 360)	17 040 769	(244 047)	16 796 722
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

(4) Au 30 juin 2023, le montant des prêts garantis par l'Etat (PGE) accordés à la clientèle par Crédit Agricole Normandie-Seine dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19 s'élève à 33 323 milliers d'euros (dont 234 585 milliers d'euros de capital restant dû)

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Au 31 décembre 2022	31 929	(13)	-	-	-	-	31 929	(13)
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Stage 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	31 929	(13)	-	-	-	-	31 929	(13)
Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes	420	3	-	-	-	-	420	3
Réévaluation de juste valeur sur la période	1 111	-	-	-	-	-	1 111	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (1)	8 151	(4)	-	-	-	-	8 151	(4)
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(8 842)	7	-	-	-	-	(8 842)	7
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	32 349	(10)	-	-	-	-	32 349	(10)
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (2)	(767)	-	-	-	-	-	(767)	-
Au 30 juin 2023	31 582	(10)	-	-	-	-	31 582	(10)
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(2) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Au 31 décembre 2022	1 754 042	(8 271)	54 664	(8 900)	2 939	(611)	1 811 645	(17 782)	1 793 863
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	(9 704)	(2 867)	9 520	3 206	184	-	-	339	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(33 317)	145	33 317	(375)			-	(230)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	23 790	(3 012)	(23 790)	3 581			-	569	
Transferts vers Stage 3 (1)	(311)	1	(103)	1	414	(2)	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	134	(1)	96	(1)	(230)	2	-	-	
Total après transferts	1 744 338	(11 138)	64 184	(5 694)	3 123	(611)	1 811 645	(17 443)	1 794 202
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	(127 078)	2 550	(16 758)	2 748	618	(235)	(143 218)	5 063	
Nouveaux engagements donnés (2)	591 110	(4 213)	5 591	(1 377)			596 701	(5 590)	
Extinction des engagements	(718 185)	4 856	(22 353)	5 230	(738)	178	(741 276)	10 264	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		1 907		(1 105)		(413)		389	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	(3)	-	4	-	1 356	-	1 357	-	
Au 30 juin 2023	1 617 260	(8 588)	47 426	(2 946)	3 741	(846)	1 668 427	(12 380)	1 656 047

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 peuvent inclure des engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Au 31 décembre 2022	721 078	(1 968)	20 978	(1 556)	3 811	(1 797)	745 867	(5 321)	740 546
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	3 826	(472)	(2 284)	643	(1 542)	-	-	171	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(1 370)	24	1 370	(83)			-	(59)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	3 813	(496)	(3 813)	726			-	230	
Transferts vers Stage 3 (1)	(1)	1	(1)	1	2	(2)	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	1 384	(1)	160	(1)	(1 544)	2	-	-	
Total après transferts	724 904	(2 440)	18 694	(913)	2 269	(1 797)	745 867	(5 150)	740 717
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	19 093	726	(14 320)	(102)	354	(365)	5 127	259	
Nouveaux engagements donnés (2)	53 951	(192)	331	(331)			54 282	(523)	
Extinction des engagements	(34 784)	580	(14 651)	410	(56)	56	(49 491)	1 046	
Passages à perte					(46)	46	(46)	46	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		338		(181)		(467)		(310)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	(74)	-	-	-	456	-	382	-	
Au 30 juin 2023	743 997	(1 714)	4 374	(1 015)	2 623	(2 162)	750 994	(4 891)	746 103

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 peuvent inclure des engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

Expositions au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'Etat, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions de Crédit Agricole Normandie-Seine au risque souverain sont les suivantes :

Activité bancaire

30/06/2023 <i>(en milliers d'euros)</i>	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Allemagne	-	-	1 316	14 111	15 427	-	15 427
Arabie Saoudite	-	-	-	-	-	-	-
Autriche	-	-	1 008	7 008	8 016	-	8 016
Belgique	-	-	919	29 503	30 422	-	30 422
Brésil	-	-	-	-	-	-	-
Chine	-	-	-	-	-	-	-
Egypte	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	-	-	29 707	29 707	-	29 707
Etats-Unis	-	-	-	-	-	-	-
France	-	132 062	-	34 418	166 480	-	166 480
Hong Kong	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Taiwan	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	-	57 040	-	50 663	108 003	-	108 003
Total	-	189 102	3 243	165 710	358 055	-	358 055

31/12/2022 (en milliers d'euros)	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Allemagne	-	-	1 303	21 072	22 375	-	22 375
Arabie Saoudite	-	-	-	-	-	-	-
Autriche	-	-	-	7 102	7 102	-	7 102
Belgique	-	-	913	27 106	28 019	-	28 019
Brésil	-	-	-	-	-	-	-
Chine	-	-	-	-	-	-	-
Egypte	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	-	1 672	29 717	31 389	-	31 389
Etats-Unis	-	-	-	-	-	-	-
France	-	152 450	-	18 937	171 387	-	171 387
Hong Kong	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Taiwan	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	-	35 469	-	50 994	86 463	-	86 463
Total	-	187 919	3 888	154 928	346 735	-	346 735

Comptabilité de couverture

Comme précisé dans nos annexes aux états financiers consolidés du 31 décembre 2022, le Crédit Agricole Normandie-Seine met en place des opérations de couverture de différentes natures :

- **Couverture de juste valeur** : les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument financier
- **Couverture de flux de trésorerie** : les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments financiers ou transactions futurs hautement probables
- **Couverture d'un investissement net en devise** : les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

Au 30 juin 2023, la Juste Valeur des dérivés de couverture s'élève à 375 087 milliers d'euros à l'actif et 164 913 milliers d'euros au passif (contre respectivement 409 846 milliers d'euros et 177 446 milliers d'euros au 31 décembre 2022). Ces couvertures sont essentiellement des opérations de couverture en juste valeur : 308 816 milliers d'euros à l'actif et 160 584 milliers

d'euros au passif (contre respectivement 339 154 et 172 378 milliers d'euros au 31 décembre 2022) et 3,58 % du notionnel des dérivés de couverture au 30 juin 2023.

Les dérivés de couverture en juste valeur portent essentiellement sur de la couverture du risque de taux. Ces couvertures modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument financier à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

	30/06/2023				31/12/2022			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif			Actif	Passif		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Couverture de juste valeur								
Marchés organisés et de gré à gré	66 271	4 329	(5 459)	561 232	70 692	5 068	104 986	571 004
Taux d'intérêt	66 271	4 329	(5 459)	561 232	70 692	5 068	104 986	571 004
Change	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des micro-couvertures de juste valeur	66 271	4 329	(5 459)	561 232	70 692	5 068	104 986	571 004
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	308 816	160 584	(21 408)	5 300 000	339 154	172 378	164 596	5 225 000
Total couverture de juste valeur	375 087	164 913	(26 867)	5 861 232	409 846	177 446	269 582	5 796 004

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste du bilan auquel elle se rattache. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » au bilan. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

Le résultat de la comptabilité de couverture au compte de résultat est détaillé en note 4.3 des présents états financiers, notamment les effets d'inefficacité de couverture qui s'élève à 1 019 milliers d'euros au 30 juin 2023 (contre 2 187 milliers d'euros au 30 juin 2022) dont 284 milliers d'euros au titre des micro-couvertures et 735 milliers d'euros au titre de la macrocouverture.

A noter que l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux s'élève à 31 457 milliers d'euros à l'actif et 10 783 milliers d'euros au passif au 30 juin 2023 (contre respectivement 318 311 et 155 059 milliers d'euros au 31 décembre 2022). L'évolution de cet écart est essentiellement liée à l'évolution de l'environnement de taux constaté au cours du 1er semestre 2023 conduisant à un ajustement de la Juste Valeur de la portion couverte des instruments financiers à taux fixe appartenant au portefeuille couvert.

Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Produits et charges d'intérêts

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023	30/06/2022
Sur les actifs financiers au coût amorti	229 373	154 840
Opérations avec les établissements de crédit	3 316	909
Opérations internes au Crédit Agricole	69 579	15 963
Opérations avec la clientèle	151 230	136 463
Opérations de location-financement	-	-
Titres de dettes	5 248	1 505
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	263	156
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Titres de dettes	263	156
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	59 409	6 651
Autres intérêts et produits assimilés	5	-
Produits d'intérêts (1) (2)	289 050	161 647
Sur les passifs financiers au coût amorti	(176 013)	(42 708)
Opérations avec les établissements de crédit	(8 580)	(891)
Opérations internes au Crédit Agricole	(137 786)	(42 339)
Opérations avec la clientèle	(18 054)	(2 235)
Opérations de location-financement	-	-
Dettes représentées par un titre	(11 515)	2 757
Dettes subordonnées	(78)	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(46 353)	(15 816)
Autres intérêts et charges assimilées	(23)	(10)
Charges d'intérêts	(222 389)	(58 534)

(1) dont 2 227 milliers d'euros sur créances dépréciées (Bucket 3) au 30 juin 2023 contre 1 413 milliers d'euros au 30 juin 2022

(2) dont 39 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 30 juin 2023 contre 37 milliers d'euros au 30 juin 2022 [Les bonifications de l'Etat concernent les prêts effectués auprès de la clientèle.]

Les montants d'intérêts négatifs enregistrés en produits d'intérêts et charges d'intérêts sont respectivement de 3 426 milliers d'euros et 2 109 milliers d'euros.

Produits et charges de commissions

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023			30/06/2022		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	450	(114)	336	371	(104)	267
Sur opérations internes au Crédit Agricole	9 967	(14 188)	(4 221)	5 721	(14 850)	(9 129)
Sur opérations avec la clientèle	4 819	(408)	4 411	4 744	(332)	4 412
Sur opérations sur titres	-	(3)	(3)	-	-	-
Sur opérations de change	136	(1)	135	127	-	127
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	12	(2)	10	50	(16)	34
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	90 423	(7 977)	82 446	87 371	(7 211)	80 160
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	2 488	(1)	2 487	2 640	-	2 640
Total Produits et charges de commissions	108 295	(22 694)	85 601	101 024	(22 513)	78 511

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023	30/06/2022
Dividendes reçus	217	516
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	(689)	1 942
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	356	8
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	6 961	(15 593)
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	340	363
Résultat de la comptabilité de couverture	(1 020)	2 186
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	6 165	(10 578)

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023			30/06/2022		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	140 702	(140 988)	(286)	114 179	(113 284)	895
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	73 123	(67 950)	5 173	15 251	(98 713)	(83 462)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	67 579	(73 038)	(5 459)	98 928	(14 571)	84 357
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	970 124	(970 858)	(734)	435 338	(434 047)	1 291
Variations de juste valeur des éléments couverts	495 766	(475 092)	20 674	160 162	(275 176)	(115 014)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	474 358	(495 766)	(21 408)	275 176	(158 871)	116 305
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Total Résultat de la comptabilité de couverture	1 110 826	(1 111 846)	(1 020)	549 517	(547 331)	2 186

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023	30/06/2022
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables (1)	16	(1 748)
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	40 742	35 958
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	40 758	34 210

(1) Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.10 « Coût du risque ».

Produits (charges) nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023	30/06/2022
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	-	-
Produits nets des immeubles de placement	(10)	(7)
Autres produits (charges) nets	4 953	126
Produits (charges) des autres activités	4 943	119

Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023	30/06/2022
Charges de personnel	(77 233)	(73 119)
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	(8 111)	(9 994)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(38 812)	(35 868)
Charges générales d'exploitation	(124 156)	(118 981)

(1) Dont 3 257 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution au 30 juin 2023 contre 4 441 milliers d'euros au 30 juin 2022

La réforme des retraites en France adoptée à travers la Loi 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 (publiée au Journal Officiel du 15 avril 2023) et les décrets d'application 2023-435 et 2023-436 du 3 juin 2023 (publiés au Journal Officiel du 4 juin 2023) ont été pris en compte dans les états financiers du 1er semestre 2023. L'impact de cette réforme est considéré comme une modification de régime et est comptabilisé en coût des services passés, en charges générales d'exploitation. Au 30/06/2023, l'impact de cette réforme est de 995 milliers d'euros.

Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023	30/06/2022
Dotations aux amortissements	(8 882)	(8 315)
Immobilisations corporelles (1)	(8 876)	(8 300)
Immobilisations incorporelles	(6)	(15)
Dotations (reprises) aux dépréciations	-	-
Immobilisations corporelles	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(8 882)	(8 315)

(1) Dont 788 milliers d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 30 juin 2023 contre 798 milliers d'euros au 30 juin 2022

Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023	30/06/2022
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Stage 1 et Stage 2) (A)	(5 573)	(9 449)
Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	947	(8 385)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	2	(12)
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	1 008	(6 605)
Engagements par signature	(63)	(1 768)
Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	(6 520)	(1 064)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(13 015)	(5 515)
Engagements par signature	6 495	4 451
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Stage 3) (B)	(4 467)	(4 885)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(3 821)	(4 922)
Engagements par signature	(646)	37
Autres actifs (C)	3	11
Risques et charges (D)	(2 081)	(482)
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E)=(A)+(B)+(C)+(D)	(12 118)	(14 805)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(694)	(748)
Récupérations sur prêts et créances	223	254
comptabilisés au coût amorti	223	254
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Décotes sur crédits restructurés	(61)	(147)
Pertes sur engagements par signature	(41)	(12)
Autres pertes	(384)	(303)
Autres produits	-	-
Coût du risque	(13 075)	(15 761)

Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023	30/06/2022
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	185	162
Plus-values de cession	185	163
Moins-values de cession	-	(1)
Titres de capitaux propres consolidés	-	-
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	185	162

Impôts

Charge d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023	30/06/2022
Charge d'impôt courant	(7 369)	(6 480)
Charge d'impôt différé	2 207	(1 406)
Total Charge d'impôt	(5 162)	(7 886)

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté Au 30 juin 2023

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	58 199	25,83%	15 033
Effet des différences permanentes		-	(8 779)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		-	-
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		-	(412)
Effet de l'imposition à taux réduit		-	(186)
Changement de taux		-	-
Effet des autres éléments		-	(494)
Taux et charge effectifs d'impôt		8,87%	5 162

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2023.

Au 30 juin 2022

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	62 480	25,83%	16 139
Effet des différences permanentes			(6 939)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			-
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			(178)
Effet de l'imposition à taux réduit			(771)
Changement de taux			-
Effet des autres éléments			(364)
Taux et charge effectifs d'impôt		12,68%	7 886

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2022.

Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2023	30/06/2022
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	31	(41)
Ecart de réévaluation de la période	49	(1 800)
Transferts en résultat	(16)	1 748
Autres variations	(2)	11
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables	-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	(8)	12
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	23	(29)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-	5 101
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en réserves	-	-
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	15 350	(122)
Ecart de réévaluation de la période	15 372	(122)
Transferts en réserves	(21)	-
Autres variations	(1)	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(465)	(1 317)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	14 885	3 662
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	14 908	3 633
Dont part du Groupe	14 908	3 633
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-	-

Informations sectorielles

Le Crédit Agricole Normandie-Seine exerce l'essentiel de son activité en France, dans un seul secteur d'activité et dans la banque de proximité.

Notes relatives au bilan

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	17 577	24 472
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	372 048	491 872
Instruments de capitaux propres	7 396	7 039
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	364 652	484 833
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan	389 625	516 344
Dont Titres prêtés	-	-

(1) Dont 356 266 milliers d'euros d'OPCVM au 30 juin 2023 (contre 476 667 milliers d'euros au 31 décembre 2022)

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	16 949	23 752
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan	16 949	23 752

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2023			31/12/2022		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	31 581	57	(184)	31 929	-	(159)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 410 545	322 276	(11 270)	1 375 965	307 254	(11 600)
Total	1 442 126	322 333	(11 454)	1 407 894	307 254	(11 759)

Instrumentes de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

	30/06/2023			31/12/2022		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées	3 243	30	(1)	3 888	-	(5)
Obligations et autres titres à revenu fixe	28 338	27	(183)	28 041	-	(154)
Total des titres de dettes	31 581	57	(184)	31 929	-	(159)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
Total des prêts et créances	-	-	-	-	-	-
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	31 581	57	(184)	31 929	-	(159)
Impôts sur les bénéfices		(1)	24		(1)	27
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôt)		56	(160)		(1)	(132)

Instrumentes de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

	30/06/2023			31/12/2022		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actions et autres titres à revenu variable	7 920	-	-	7 920	-	-
Titres de participation non consolidés	1 402 625	322 276	(11 270)	1 368 045	307 254	(11 600)
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 410 545	322 276	(11 270)	1 375 965	307 254	(11 600)
Impôts sur les bénéfices		(9 131)	-		(8 665)	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôt)		313 145	(11 270)		298 589	(11 600)

Instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

	30/06/2023			31/12/2022		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ⁽¹⁾	Pertes cumulées réalisées ⁽¹⁾	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ⁽¹⁾	Pertes cumulées réalisées ⁽¹⁾
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	21	21	-	547	-	-
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	21	21	-	547	-	-
Impôts sur les bénéfices		-	-		-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôt)		21	-		-	-

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

Actifs financiers au coût amorti

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023	31/12/2022
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 675 168	4 314 300
Prêts et créances sur la clientèle	16 796 722	16 575 633
Titres de dettes	765 386	614 527
Valeur au bilan	22 237 276	21 504 460

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	92 696	363 775
<i>dont comptes ordinaires débiteurs non douteux (1)</i>	65 396	328 725
<i>dont comptes et prêts au jour le jour non douteux (1)</i>	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	1 332	1 315
Autres prêts et créances	-	-
Valeur brute	94 028	365 090
Dépréciations	(1)	(1)
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	94 027	365 089
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	825 110	1 614 594
Titres reçus en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	3 756 031	2 334 617
Prêts subordonnés	-	-
Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole	4 581 141	3 949 211
Valeur au bilan	4 675 168	4 314 300

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	2 001	3 015
Autres concours à la clientèle	16 978 672	16 698 275
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	438	440
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Avances en comptes courants d'associés	14 927	48 505
Comptes ordinaires débiteurs	44 731	57 882
Valeur brute	17 040 769	16 808 117
Dépréciations	(244 047)	(232 484)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	16 796 722	16 575 633
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	-	-
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	-	-
Valeur brute	-	-
Dépréciations	-	-
Valeur nette des opérations de location-financement	-	-
Valeur au bilan	16 796 722	16 575 633

Titres de dettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023	31/12/2022
Effets publics et valeurs assimilées	165 826	155 036
Obligations et autres titres à revenu fixe	600 263	460 204
Total	766 089	615 240
Dépréciations	(703)	(713)
Valeur au bilan	765 386	614 527

Passifs financiers au coût amorti

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023	31/12/2022
Dettes envers les établissements de crédit	13 450 125	13 288 875
Dettes envers la clientèle	7 086 394	6 729 411
Dettes représentées par un titre	847 062	701 008
Valeur au bilan	21 383 581	20 719 294

Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023	31/12/2022
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	6 414	4 942
<i>dont comptes ordinaires créditeurs (1)</i>	2 801	286
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour (1)</i>	-	-
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	242 515	239 094
Total	248 929	244 036
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	(1)	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	13 201 197	13 044 839
Total	13 201 196	13 044 839
Valeur au bilan	13 450 125	13 288 875

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023	31/12/2022
Comptes ordinaires créditeurs	5 045 399	5 549 702
Comptes d'épargne à régime spécial	99 488	110 130
Autres dettes envers la clientèle	1 941 507	1 069 579
Titres donnés en pension livrée	-	-
Valeur au bilan	7 086 394	6 729 411

Dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-
Titres de créances négociables	780 670	602 271
Emprunts obligataires	66 392	98 737
Autres dettes représentées par un titre	-	-
Valeur au bilan	847 062	701 008

Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2022	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	30/06/2023
Valeur brute	7 784	-	103	-	-	-	7 887
Amortissements et dépréciations	(2 008)	-	(157)	-	-	-	(2 165)
Immeubles de placement évalués au coût (1)	5 776	-	(54)	-	-	-	5 722

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2021	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2022
Valeur brute	6 990	-	809	(15)	-	-	7 784
Amortissements et dépréciations	(1 661)	-	(360)	13	-	-	(2 008)
Immeubles de placement évalués au coût (1)	5 329	-	449	(2)	-	-	5 776

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2022	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecarts de conversion	Autres mouvements	30/06/2023
Risques sur les produits épargne-logement	9 476	-	-	-	-	-	-	9 476
Risques d'exécution des engagements par signature	23 103	-	28 417	(46)	(34 203)	-	-	17 271
Risques opérationnels	1 236	-	-	-	(1 236)	-	-	-
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 017	13	984	(53)	-	-	(830)	1 130
Litiges divers	968	102	2	-	(186)	-	-	886
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	3 635	7	2 893	(448)	(260)	-	-	5 828
TOTAL	39 435	122	32 296	(547)	(35 885)	-	(830)	34 591

	31/12/2021	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2022
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Risques sur les produits épargne-logement	20 290	-	-	-	(10 815)	-	-	9 476
Risques d'exécution des engagements par signature	22 190	-	71 913	(21)	(70 980)	-	-	23 103
Risques opérationnels	1 236	-	-	-	-	-	-	1 236
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	6 193	-	159	(159)	(344)	-	(4 832)	1 017
Litiges divers	689	-	423	-	(144)	-	-	968
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	4 100	-	824	(701)	(588)	-	-	3 635
TOTAL	54 698	-	73 319	(881)	(82 871)	-	(4 832)	39 435

➤ Litige image chèque

LCL et Crédit Agricole S.A., ainsi que 10 autres banques, ont reçu en mars 2008 une notification de griefs du Conseil de la concurrence (devenu l'Autorité de la concurrence).

Il leur est reproché d'avoir, de façon concertée, mis en place et appliqué des commissions interbancaires dans le cadre de l'encaissement des chèques, depuis le passage à l'échange image chèques, soit depuis 2002 jusqu'en 2007. Selon l'Autorité de la concurrence, ces commissions seraient constitutives d'ententes anticoncurrentielles sur les prix au sens des articles 81, paragraphe 1, du traité instituant la Communauté européenne et de l'article L. 420-1 du Code de commerce, et auraient causé un dommage à l'économie. En défense, les banques ont réfuté catégoriquement le caractère anticoncurrentiel des commissions et contesté la régularité de la procédure suivie.

Par décision du 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a jugé que la Commission d'Échange Image Chèques (CEIC) était anticoncurrentielle par son objet et qu'elle a eu pour conséquence d'augmenter artificiellement les coûts supportés par les banques remettantes, ce qui a eu un impact défavorable sur le prix des services bancaires. Pour ce qui concerne l'une des commissions pour services connexes dite AOCT (Annulation d'Opérations Compensées à Tort), l'Autorité de la concurrence a enjoint les banques de procéder à la révision de leur montant dans les six mois de la notification de la décision. Les banques mises en cause ont été sanctionnées pour un montant global de 384,92 millions d'euros. LCL et le Crédit Agricole ont été condamnés à payer respectivement 20,7 millions d'euros et 82,1 millions d'euros pour la CEIC et 0,2 million d'euros et 0,8 million d'euros pour l'AOCT. L'ensemble des banques a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris. Cette dernière a, par un arrêt du 23 février 2012, annulé la décision estimant que l'Autorité de la concurrence n'avait pas démontré l'existence de restrictions de concurrence constitutives d'une entente par objet. L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation le 23 mars 2012. La Cour de cassation a cassé, le 14 avril 2015, la décision de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012 et renvoyé l'affaire devant cette même Cour, autrement composée, au seul motif que les interventions volontaires des associations UFC - Que Choisir et l'ADUMPE devant la Cour d'appel ont été déclarées sans objet, sans que les moyens de ces parties ne soient examinés par la Cour.

La Cour de cassation n'a pas tranché l'affaire sur le fond et le Crédit Agricole a saisi la juridiction de renvoi. La Cour d'Appel de Paris a rendu sa décision le 21 décembre 2017. Elle a confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence du 20 septembre 2010 tout en réduisant de 82 940 000 euros à 76 560 000 euros les sanctions pécuniaires infligées au Crédit Agricole. La sanction pour LCL est demeurée inchangée à 20 930 000 euros. Comme les autres

banques parties à cette procédure, LCL et le Crédit Agricole se sont pourvus en cassation. Par une décision du 29 janvier 2020, la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017 au motif que la Cour d'appel n'avait pas caractérisé l'existence de restrictions de concurrence par objet et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris autrement composée.

La Cour d'appel de Paris a rendu un arrêt le 2 décembre 2021 reformant la quasi-intégralité de la décision de l'Autorité de la Concurrence de 2010, condamnant cette dernière aux dépens et ouvrant droit au remboursement des sommes versées par les banques en application de la décision reformée assorties des intérêts au taux légal à compter du 2 décembre 2021.

Le 31 décembre 2021, l'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation contre l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 2 décembre 2021.

Du fait du caractère exécutoire de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris, un produit de 1 236 milliers d'euros a été constaté. Néanmoins, compte tenu du pourvoi formé en cassation, une provision du même montant a été constatée dans les comptes de *Crédit Agricole Normandie-Seine* au 31 décembre 2021. Les dépôts des mémoires des deux parties ont été effectués sur l'année 2022.

Le 28 juin 2023, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi de l'Autorité, clôturant ainsi la procédure.

Dans ce contexte, la provision comptabilisée au 31 décembre 2021 a été reprise dans les comptes du 30 juin 2023.

➤ Provisions Epargne Logement

Comme indiqué dans nos états financiers consolidés au 31 décembre 2022, la mise à jour selon les modèles actuels du calcul de la provision Epargne Logement, qui démontrent une forte sensibilité aux paramètres de taux et de liquidité et à la projection des encours en risque, aurait dû entraîner une reprise mécanique de provision sur le second semestre 2022 du montant provisionné au 30 juin 2022 de 53,30 %.

Dans un contexte de volatilité des taux, et notamment de hausse rapide depuis 2022, à des niveaux inconnus depuis plus de 10 ans, il est apparu pertinent de ne pas comptabiliser une telle reprise de provision afin d'évaluer les impacts de ce nouvel environnement, notamment sur les modèles comportementaux de calcul de la provision. Les conditions de marché observées sur ce 1er semestre 2023 nous incitent à reconduire la décision du 31 décembre 2022. La provision au 30 juin 2023 a donc été figée à son niveau du 30 juin 2022 (après une reprise de 8 768 milliers d'euros au cours du premier semestre 2022) et nous semble représenter au mieux la réalité des risques à la fin du premier semestre 2023.

Des travaux sont menés en 2023 sur ces modèles pour évaluer leur robustesse dans ce nouveau contexte. Ces travaux seront finalisés au cours du second semestre 2023 et conduiront à un ajustement de la provision Epargne Logement au 31 décembre 2023 afin de représenter au mieux notre appréciation du risque encourus sur ces produits d'épargne réglementée tenant compte du nouvel environnement économique et financiers et conditions de marché.

Capitaux propres

Composition du capital au 30 juin 2023

Au 30 juin 2023, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

	Nombre de titres au 30/06/2023	% du capital	% des droits de vote
Répartition du capital de la Caisse Régionale			
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	1 053 618	17,40%	0,00%
Dont part du Public	1 048 351	17,31%	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	-	0,00%	0,00%
Dont part autodétenue	5 267	0,09%	0,00%
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	1 513 954	25,00%	0,00%
Dont part du Public	-	0,00%	0,00%
Dont part Crédit Agricole S.A.	-	0,00%	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	1 513 954	25,00%	0,00%
Parts sociales	3 488 240	57,60%	0,00%
Dont 71 Caisses Locales	3 484 171	57,53%	0,00%
Dont 16 administrateurs de la Caisse régionale	16	0,00%	0,00%
Dont Crédit Agricole S.A.	-	0,00%	0,00%
Dont Sacam Mutualisation	1	0,00%	0,00%
Dont Autres	4 052	0,07%	0,00%
Total	6 055 812	100,00%	0,00%

La valeur nominale des titres est de 15,25 euros et le montant total du capital est de 92 351 milliers d'euros.

Dividendes

Au titre de l'exercice 2022, l'Assemblée générale du 30/03/2023 de Crédit Agricole Normandie-Seine a approuvé le versement d'un dividende net par action pour les CCI et les CCA de 4,10 euros et d'un taux d'intérêt pour les parts sociales de 2,75 %.

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2019	4 762,00	6 843,00	984,00
2020	3 772,00	5 420,00	1 170,00
2021	4 278,00	6 147,00	1 170,00
2022	4 320,00	6 207,00	1 463,00

Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 13 939 milliers d'euros en 2023 contre 19 588 milliers d'euros en 2022.

Engagements de financement et de garantie et autres

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités abandonnées.

Engagements donnés et reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023	31/12/2022
Engagements donnés	2 546 470	2 569 561
Engagements de financement	1 743 427	1 811 645
Engagements en faveur des établissements de crédit	75 000	-
Engagements en faveur de la clientèle	1 668 427	1 811 645
Engagements de garantie	763 043	757 916
Engagements d'ordre des établissements de crédit	12 049	12 049
Engagements d'ordre de la clientèle	750 994	745 867
Engagements sur titres	40 000	-
Titres à livrer	40 000	-
Engagements reçus	7 292 128	7 217 092
Engagements de financement	18 379	19 684
Engagements reçus des établissements de crédit	18 379	19 684
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	7 273 747	7 192 424
Engagements reçus des établissements de crédit	788 514	808 939
Engagements reçus de la clientèle	6 485 233	6 383 485
Engagements sur titres	2	4 984
Titres à recevoir	2	4 984

Instruments financiers remis et reçus en garantie

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023	31/12/2022
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	3 736 796	7 613 747
Titres prêtés	-	-
Dépôts de garantie sur opérations de marché	45	76
Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	242 515	239 094
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	3 979 356	7 852 917
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		-
Autres dépôts de garantie	-	-
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		-
Titres empruntés	-	-
Titres et valeurs reçus en pension	-	-
Titres vendus à découvert	-	-
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	-	-

Au 30 juin 2023, le Crédit Agricole Normandie-Seine a utilisé les titres souscrits auprès des "FCT Crédit Agricole Habitat" (2019) comme dispositif de refinancement en réalisant une opération de mise en pension dont le cash a intégralement été utilisé dans le cadre d'un prêt.

Le 23 mars 2022, le conseil des gouverneurs de la Banque Centrale européenne a décidé de lever progressivement les mesures temporaires d'assouplissement des garanties de politique monétaire introduites en réponse à la pandémie de covid-19.

Dans ce contexte, la Banque de France a mis fin, à compter du 30 juin 2023, à l'éligibilité des prêts immobiliers résidentiels dans le cadre des dispositifs exceptionnels mis en place en 2011 en réponse à la crise financière et modifier en conséquence la décision du Gouverneur 2022-04 du 30 juin 2022.

En conséquence, le Crédit Agricole Normandie-Seine ne postera plus 4 013 milliers d'euros de créance immobilière auprès de la Banque de France.

Créances apportées en garantie

Au cours du premier semestre 2023, le Crédit Agricole Normandie-Seine a apporté 3 736 796 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 7 613 747 milliers d'euros au 31 décembre 2022. Le Crédit Agricole Normandie-Seine conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, le Crédit Agricole Normandie-Seine a apporté :

- 2 486 577 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France contre 6 400 117 milliers d'euros au 31 décembre 2022

- 163 747 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 144 220 milliers d'euros au 31 décembre 2022

- 1 086 472 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 1 069 409 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

Reclassements d'instruments financiers

Le Crédit Agricole Normandie-Seine n'a pas opéré en 2023 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

Juste valeur des instruments financiers et informations diverses

Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2023	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	17 577	-	17 577	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Instruments dérivés	17 577	-	17 577	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	372 048	267 124	8 213	96 711
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	7 396	-	7 396	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	364 652	267 124	817	96 711
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	364 652	267 124	817	96 711
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 442 126	31 581	1 373 444	37 101
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1 410 545	-	1 373 444	37 101
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	31 581	31 581	-	-
Instruments dérivés de couverture	375 087	-	375 087	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	2 206 838	298 705	1 774 321	133 812
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		-	-	-

	31/12/2022	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	24 472	125	24 347	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Instruments dérivés	24 472	125	24 347	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	491 872	355 480	47 677	88 715
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	7 039	-	7 039	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	484 833	355 480	40 638	88 715
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	484 833	355 480	40 638	88 715
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 407 894	31 929	1 336 042	39 923
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1 375 965	-	1 336 042	39 923
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	31 929	31 929	-	-
Instruments dérivés de couverture	409 846	-	409 846	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	2 334 084	387 534	1 817 912	128 638
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		-	-	-

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2023	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	16 949	-	16 949	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	16 949	-	16 949	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	164 913	-	164 913	-
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	181 862	-	181 862	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

	31/12/2022	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	23 752	-	23 752	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	23 752	-	23 752	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	177 446	-	177 446	-
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	201 198	-	201 198	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Tableau 1 sur 3	Total Actifs financiers valorisés à la juste Valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction					
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction	Instruments dérivés
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Solde de clôture (31/12/2022)	128 638	-	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	3 519	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	6 341	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	(2 822)	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	2 391	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	(506)	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	(230)	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (30/06/2023)	133 812	-	-	-	-	-	-

Tableau 2 sur 3 (en milliers d'euros)	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat								
	Instrument de capitaux propres à la juste valeur par résultat	Instrument de dettes ne remplissant pas les critères SPPI			Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
	Actions et autres titres à revenu variable et titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes			Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes
Solde de clôture (31/12/2022)	-	-	-	88 715	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	-	-	-	6 341	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-	6 341	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	2 391	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	(506)	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	(230)	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (30/06/2023)	-	-	-	96 711	-	-	-	-	-

Tableau 3 sur 3	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		Instruments dérivés de couverture
	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Instruments de dettes comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres recyclables	
(en milliers d'euros)			
Solde de clôture (31/12/2022)	39 923	-	-
Gains /pertes de la période (1)	(2 822)	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	(2 822)	-	-
Achats de la période	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-
Transferts	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-
Solde de clôture (30/06/2023)	37 101	-	-

(1) Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	3 463
Comptabilisés en résultat	6 285
Comptabilisés en capitaux propres	(2 822)

Réformes des indices de référence

Rappels sur la réforme des indices de taux et implications pour le Groupe Crédit Agricole

La réforme des indices de taux IBOR (InterBank Offered Rates) initiée par le Conseil de Stabilité Financière en 2014, vise à remplacer ces indices par des taux alternatifs et plus particulièrement par des Risk Free Rates (RFR).

Cette réforme s'est accélérée le 5 mars 2021 lorsque l'IBA – l'administrateur du LIBOR – a confirmé le jalon important de fin 2021 pour l'arrêt de la publication ou la non représentativité des LIBOR, sauf sur les tenors les plus utilisés du LIBOR USD (échéances au jour le jour, un, trois, six et douze mois) pour lesquels la date a été fixée au 30 juin 2023.

Depuis cette date, d'autres annonces sont intervenues :

- La cessation de la publication de plusieurs indices calculés sur la base des swaps référençant le LIBOR USD fin juin 2023 : ICE SWAP RATE USD, MIFOR (Inde), SOR (Singapour) et THBFX (Thaïlande) ;
- La cessation du MosPrime (Russie) après le 30 juin 2023, du CDOR (Canada) après le 28 juin 2024 sur les ténors non encore arrêtés (un, deux et trois mois) et plus récemment, l'arrêt du WIBOR - indice de référence polonais, classifié critique par la Commission Européenne - à horizon fin 2024.

Dès 2019, le Groupe Crédit Agricole s'est organisé pour préparer et encadrer la transition des indices de taux pour l'ensemble de ses activités. Ces transitions s'inscrivent dans les calendriers et standards définis par les travaux de place dont certains auxquels le Crédit Agricole participe et le cadre réglementaire européen (BMR).

Conformément aux recommandations des groupes de travail nationaux et des autorités, le Groupe Crédit Agricole préconise et privilégie des bascules vers les indices alternatifs par anticipation de la disparition des indices de référence tout en visant le respect des échéances fixées par la place voire imposées par les autorités.

De manière générale, la réalisation ordonnée et maîtrisée des transitions est aujourd'hui garantie par les efforts menés par le Groupe pour mettre à niveau ses outils et ses processus ainsi que par la forte mobilisation des équipes support et des métiers pour absorber la charge de travail induite par les transitions, notamment pour la renégociation des contrats. L'ensemble des actions entreprises depuis 2019 permet ainsi aux entités du Groupe d'assurer la continuité de leur activité après la disparition des IBOR et d'être en capacité de gérer les nouvelles offres de produits référençant des RFR ou certains RFR à terme tout en limitant les risques opérationnels et commerciaux après la cessation des indices.

Transition LIBOR USD

Cette transition impacte en tout premier lieu la banque d'investissement CACIB, entité du Groupe la plus exposée au LIBOR USD et pour laquelle la transition des stocks de contrats a démarré en 2022.

La très forte mobilisation des équipes et l'organisation mise en place ont permis de mener à bien la transition de la quasi-totalité du stock de contrats et de limiter l'usage du LIBOR USD synthétique. Ainsi :

- Les prêts, les lignes de crédit ainsi que les instruments de couverture associés ont prioritairement été basculés vers un indice alternatif à travers une renégociation anticipée ;
- L'essentiel des dérivés non compensés couverts par le protocole ISDA a été transitionné par activation de la clause de fallback à la disparition de l'indice et les clients non adhérents au protocole ont été contactés afin d'initier une renégociation bilatérale. Les chambres de compensation ont quant à elles réalisé la transition des dérivés compensés au second trimestre 2023 ;
- Les comptes à vue et autres produits assimilés ont été migrés par une mise à jour de leurs conditions générales en début d'année ;
- Pour les autres classes d'actifs, sauf exception, les contrats ont été migrés pro-activement ou par activation de la clause de fallback.

La migration opérationnelle des contrats s'est appuyée sur l'ensemble des processus et outils préalablement développés pour la transition des contrats indexés sur les taux IBOR dont la publication ou la non représentativité a cessé fin 2021. Le Groupe a également pu bénéficier pour certains de ces contrats et instruments financiers du dispositif mis en place par les autorités américaines qui ont validé la désignation d'un taux de remplacement statutaire pérenne du LIBOR USD pour les contrats de droit américain.

La transition se poursuivra au second semestre 2023 pour quelques contrats avec l'objectif de finaliser la bascule effective avant la première période d'intérêt basée sur l'indice de substitution. Cela concerne plus particulièrement l'activité de leasing de CAL&F et certains contrats et instruments financiers chez CACIB pour lesquels les discussions avec les contreparties n'étaient pas totalement finalisées fin juin.

Suite à la consultation lancée en novembre 2022, la Financial Conduct Authority (FCA) britannique a confirmé la mise en œuvre d'un LIBOR synthétique pour les ténors un, trois et six mois. Bien que le Groupe Crédit Agricole se soit organisé pour faire un usage très limité du LIBOR USD synthétique, il a soutenu à travers sa banque d'investissement CACIB l'ajout d'une option pour un LIBOR synthétique qui pourrait être activé au-delà du 30 septembre 2024 si la situation l'exigeait.

Le Groupe reste très vigilant à l'usage qui est fait par le marché du Term SOFR et a mis en place des règles strictes pour garantir le respect des recommandations émises par l'ARRC afin de limiter son usage sur les dérivés.

Transition des autres indices (MIFOR, SOR, THBFX, MosPrime, CDOR, WIBOR)

Hors WIBOR également utilisé au sein du Groupe Crédit Agricole par CA Pologne (banque de détail) et CAL&F au travers de l'entité EFL (leasing), les transitions sur les indices autres que le LIBOR USD concernent presque exclusivement la banque d'investissement.

Les enjeux s'avèrent assez peu significatifs à l'échelle du Groupe Crédit Agricole y compris pour les indices MIFOR, SOR, MosPrime et THBFX dont le stock de contrats est principalement composé de dérivés clearés. La transition des contrats a été finalisée avant le 30 juin 2023, date de la dernière publication de ces indices.

Pour les transitions à venir, des actions préliminaires ont déjà été engagées par les entités concernées pour établir un premier inventaire des clients et transactions exposées au WIBOR et CDOR.

Gestion des risques associés à la réforme des taux

Outre la préparation et la mise en œuvre du remplacement des indices de référence, depuis 2019 les travaux menés par le Groupe ont porté sur la gestion et le contrôle des risques inhérents aux transitions des indices de référence, notamment sur les volets financiers, opérationnels, juridiques et conformité en particulier sur le volet protection des clients (prévention du « conduct risk »).

Jusqu'en juin 2023, les risques liés à la réforme des taux interbancaires étaient concentrés sur la transition du LIBOR USD pour laquelle le marché s'est avéré être plus attentiste qu'il ne l'a été pour la transition des LIBOR GBP, JPY et CHF.

A compter du second semestre 2023, les risques associés à la réforme des taux concernent principalement la transition des indices WIBOR et CDOR pour lesquels les enjeux sont très localisés et jugés peu significatifs pour le Groupe Crédit Agricole. Néanmoins, afin de limiter au maximum les risques opérationnels et commerciaux inhérents aux transitions, les entités impactées organiseront lorsque cela sera possible des transitions proactives dans le respect des recommandations et jalons définis par les autorités.

Afin que les relations de couvertures comptables affectées par cette réforme des indices de référence puissent être maintenues malgré les incertitudes sur le calendrier et les modalités de transition entre les indices de taux actuels et les nouveaux indices, l'IASB a publié des amendements à IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 en septembre 2019 qui ont été adoptés par l'Union européenne le 15 janvier 2020. Le Groupe applique ces amendements tant que les incertitudes sur le devenir des indices auront des conséquences sur les montants et les échéances des flux d'intérêt et considère, à ce titre, que tous ses contrats de couverture sur les indices concernés, peuvent en bénéficier.

D'autres amendements, publiés par l'IASB en août 2020, complètent ceux publiés en 2019 et se concentrent sur les conséquences comptables du remplacement des anciens taux d'intérêt de référence par d'autres taux de référence à la suite des réformes. Ces modifications, dites « Phase 2 », concernent principalement les modifications des flux de trésorerie contractuels. Elles permettent aux entités de ne pas dé-comptabiliser ou ajuster la valeur comptable des instruments financiers pour tenir compte des changements requis par la réforme, mais plutôt

de mettre à jour le taux d'intérêt effectif pour refléter le changement du taux de référence alternatif.

En ce qui concerne la comptabilité de couverture, les entités n'auront pas à déqualifier leurs relations de couverture lorsqu'elles procèdent aux changements requis par la réforme et sous réserve d'équivalence économique.

Au 30 juin 2023, la ventilation par indice de référence Libor USD et des instruments basés sur les anciens taux de référence et qui doivent transiter vers les nouveaux taux avant leur maturité est la suivante :

	LIBOR USD	Autres indices
<i>(en millions d'euros)</i>		
Total des actifs financiers hors dérivés	10 977	
Total des passifs financiers hors dérivés	-	
Total des notionnels des dérivés	-	

Les encours reportés sont ceux dont la date d'échéance est ultérieure à la date de cessation ou de non représentativité de l'indice de référence. Pour le LIBOR USD par exemple, le 30/06/2023 correspond à la date de disparition ou de non représentativité des « tenors » JJ, 1 mois, 3 mois, 6 mois et 12 mois.

Pour les indices de référence dont la cessation ou la non représentativité a été fixée au 30/06/2023, les expositions reportées correspondent au stock résiduel d'opérations / contrats non effectivement transitionnés à cette date, n'ayant pas basculé par activation de la clause de fallback début juillet 2023 et n'entrant pas dans le champ d'application des dispositifs législatifs mis en oeuvre par les autorités compétentes.

S'agissant des instruments financiers non dérivés, les expositions correspondent aux nominaux des titres et au capital restant dû des instruments amortissables.

Parties liées

Les principales relations avec les parties liées, concernent les relations entre le Crédit Agricole Normandie-Seine et :

- **Les Caisses locales**
 - Commissions d'Apporteurs d'Affaires

La Caisse Régionale rémunère les Caisses locales de la façon suivante :

- Une partie fixe identique à chaque Caisse locale : 6 000 € pour la totalité de l'année.
- Une partie variable, déterminée chaque mois sur le capital restant dû (CRD) à la fin du mois précédent, au titre de l'encours de crédits éligibles de la Caisse locale,
 - 0,70 ‰ jusqu'à 20 millions d'euros d'encours
 - 0,15 ‰ pour l'encours supérieur à 20 millions d'euros.

Les commissions d'Apporteurs d'Affaires versées à ce titre durant le premier semestre 2023, par le Crédit Agricole Normandie-Seine aux Caisses locales s'élèvent à 1 889 milliers d'euros.

- Comptes courants bloqués

La Caisse Régionale a rémunéré, au premier semestre 2023, les encours placés en comptes courants bloqués par les Caisses locales. Au 30/06/2023 le montant de ces comptes courants bloqués s'élève à 124 363 milliers d'euros. Le montant des intérêts versés aux Caisses locales au titre de cette rémunération des Comptes courants bloqués s'élève à 923 milliers d'euros (soit un taux annuel de 1,50 %).

- Compte courants ordinaires

La Caisse Régionale a rémunéré, au premier semestre 2023, les encours déposés sur les comptes courants ordinaires par les Caisses locales au taux annuel flooré à 0 %.

- **NS Immobilier**

Le Crédit Agricole Normandie-Seine possède la totalité du capital de sa filiale NS Immobilier. Cette holding détient à 100% la société Transaction Immobilière Normandie-Seine (TINS) ainsi que des titres de Crédit Agricole Services Immobilier.

Au 1er juin 2023, TINS a fusionné avec HNSI et HNSI a fait une transmission universelle de Patrimoine (TUP) avec le Crédit Agricole Normandie-Seine.

- **CA'Normandie-Seine Foncière**

Le Crédit Agricole Normandie-Seine a créé en 2013 une filiale immobilière, CA'Normandie-Seine Foncière. Cette participation est détenue à 100 % pour un montant de 98 500 milliers d'euros, valorisée au 30 juin 2023 à 99 258 milliers d'euros.

- **Fonds Dédié Force Profile 20**

La Caisse Régionale Normandie-Seine possède un fonds dédié intitulé " Force Profile 20 ". Ce fonds est détenu au 30 juin 2023 à 99,78 % par le Crédit Agricole Normandie-Seine (463 parts sur les 464).

- **Fonds Dédié Normandie-Seine Alternative Performance**

Le Crédit Agricole Normandie-Seine possède un second fonds dédié intitulé " Normandie Seine Alternative Performance ". Ce fond a été liquidé en date du 25 avril 2023.

- **Fonds Dédié Normandie-Seine AGIR**

Le Crédit Agricole Normandie-Seine possède un troisième fonds dédié nommé " Normandie Seine AGIR ". Ce fonds est détenu au 30 juin 2023 à 99,97 % par le Crédit Agricole Normandie-Seine (3 000 parts sur 3 001 parts).

- **Société Technique de Titrisation (S.T.T.)**

Le 23 février 2017, une opération de titrisation (FCT Crédit Agricole Habitat 2017) a été réalisée au sein du Groupe Crédit Agricole, portant sur les créances habitat des 39 Caisses Régionales. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat par les 39 Caisses Régionales au " FCT Crédit Agricole Habitat 2017 " pour un montant de 1 milliard d'euros. Les émissions se composent de titres seniors rémunérés à taux variables et placés auprès d'investisseurs tiers et de titres subordonnés rémunérés à taux fixe qui ont été souscrits par les Caisses Régionales. Un swap de taux a été mis en place dans le FCT pour couvrir le différentiel de taux entre un actif à taux fixe et un passif à taux variable.

Dans le cadre de cette titrisation, le Crédit Agricole Normandie-Seine a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 31 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2017. Elle a souscrit pour 3,7 millions d'euros des titres subordonnés et 27 millions d'euros des titres sénior. Un swap de 26,97 millions d'euros a été mis en place.

Le 26 avril 2018, une opération de titrisation (FCT Crédit Agricole Habitat 2018) a été réalisée au sein du Groupe Crédit Agricole, portant sur les créances habitat des 39 Caisses Régionales. Dans le cadre de cette titrisation, le Crédit Agricole Normandie-Seine a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 37 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2018.

Elle a souscrit pour 4,8 millions d'euros des titres subordonnés et 32,2 millions d'euros des titres sénior. Un swap de 32,21 millions d'euros a été mis en place

Le 23 mai 2019, une opération de titrisation (FCT Crédit Agricole Habitat 2019) a été réalisée au sein du Groupe Crédit Agricole portant sur les créances habitats des 39 Caisses régionales et de LCL. Cette transaction est le second RMBS français auto-souscrit du Groupe. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales et LCL au FCT Crédit Agricole Habitat 2019 pour un montant de 15 milliards d'euros et une souscription le même jour par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT.

Dans le cadre de cette titrisation, le Crédit Agricole Normandie-Seine a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 389,4 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2019. Elle a souscrit pour 56,5 millions d'euros des titres subordonnés et 332,9 millions d'euros des titres sénior.

Le 12 mars 2020, une opération de titrisation (FCT Crédit Agricole Habitat 2020) a été réalisée au sein du groupe Crédit Agricole, portant sur les créances habitat des 39 Caisses régionales. Cette transaction est un RMBS français placé sur le marché. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat par les 39 Caisses régionales au " FCT Crédit Agricole Habitat 2020 " pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs (établissements de crédit (43%), fonds d'investissement (32%), banques centrales (25%)).

Dans le cadre de cette titrisation, le Crédit Agricole Normandie-Seine a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 40 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2020. Il a souscrit des obligations séniors pour 34 millions d'euros et pour 5 millions d'euros des titres subordonnés.

En Mars 2022, est intervenu le démontage du " FCT Crédit Agricole Habitat 2017 ". Cette opération de titrisation interne au Groupe s'était traduite par une cession de crédits à l'habitat par les Caisses régionales au " FCT Crédit Agricole Habitat 2017 " pour un montant de 1,14 milliards d'euros.

Le débouclage du FCT a donné lieu au rachat des crédits par les Caisses régionales en Mars 2022, soit un montant de 13,5 millions d'euros pour le Crédit Agricole Normandie-Seine.

Le 9 mars 2022, une opération de titrisation (FCT Crédit Agricole Habitat 2022) a été réalisée au sein du groupe Crédit Agricole, portant sur les créances habitat des 39 Caisses régionales. Cette transaction est un RMBS français placé sur le marché. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat par les 39 Caisses régionales au " FCT Crédit Agricole Habitat 2022 " pour un montant de 1,2 milliard d'euros. Les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs.

Dans le cadre de cette titrisation, le Crédit Agricole Normandie-Seine a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 36 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2022. Il a souscrit des obligations séniors pour 31 millions d'euros et pour 5 millions d'euros des titres subordonnés.

Le débouclage du FCT 2018 a donné lieu au rachat des crédits par les Caisses régionales en Avril 2023, soit un montant de 35,6 millions d'euros pour le Crédit Agricole Normandie-Seine.

- **Village By CA Rouen Vallée de Seine**

Le Crédit Agricole Normandie-Seine a créé en 2016 une filiale, Village By CA Rouen Vallée de Seine. Cette participation est détenue à 100% pour un montant de 1 800 milliers d'euros au 30 juin 2023, dépréciée à hauteur de 1 155 milliers d'euros.

- **CA'Normandie Seine Participation**

Le Crédit Agricole Normandie-Seine a créé en 2020 une filiale, CA'Normandie Seine Participation. Cette participation est détenue à 100% pour un montant de 40 000 milliers d'euros, valorisée au 30 juin 2023 à 53 441 milliers d'euros. Le Crédit Agricole Normandie-Seine a octroyé une avance à sa filiale Normandie Seine Participation de 42 049 milliers d'euros.

Événements postérieurs au 30 juin 2023

Le Crédit Agricole Normandie-Seine n'a pas constaté d'événements postérieurs au 30 juin 2023.

*Caisse Régionale de
Crédit Agricole Mutuel
de Normandie-Seine*
*Rapport des commissaires aux comptes sur
l'information financière semestrielle 2023*

Période du 1er janvier 2023 au 30 juin 2023
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie-Seine
Cité de l'Agriculture, Chemin de la Bretèque 76230 Bois-Guillaume

KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles
et du Centre

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. au capital de €2 510 460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles
et du Centre

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie-Seine

Siège social : Cité de l'Agriculture, Chemin de la Bretèque 76230 Bois-Guillaume

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2023

Période du 1er janvier 2023 au 30 juin 2023

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie-Seine relatifs à la période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Paris la Défense, le 21 septembre 2023

Neuilly-sur-Seine, le 21 septembre 2023

KPMG S.A.

PricewaterhouseCoopers Audit

Christophe Coquelin
Associé

Pierre Clavié
Associé

4 Attestation du responsable de l'information financière

Responsable de l'information relative à la Caisse régionale

- Mme Karine BOURGUIGNON, Directrice générale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie-Seine,

Attestation du responsable

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés intermédiaires résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Bois-Guillaume,
Le 21 septembre 2023

La Directrice générale
Karine BOURGUIGNON

**AGIR CHAQUE
JOUR DANS VOTRE
INTÉRÊT ET CELUI
DE LA SOCIÉTÉ**



NORMANDIE-SEINE

Ne pas jeter sur la voie publique.

